



EAU ET AGRICULTURE

La préservation des milieux aquatiques et le développement des activités agricoles sont-ils conciliables ?



Journée technique d'information et d'échanges
Mardi 05 novembre 2013 à St Galmier (42)

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



Région RhôneAlpes

Association Rivière Rhône Alpes > 7 rue Alphonse Terray > 38000 Grenoble > Port : 06 15 89 92 74
Site : www.rivierehonealpes.org > Mél : arra@rivierehonealpes.org > Tél. : 04 76 70 43 47 > Fax : 09 55 07 64 75

Contexte :

Les activités agricoles ont un impact sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : prélèvements sur les réserves naturelles, utilisation de produits phytosanitaires, érosion des sols, retenues collinaires, drainage des zones humides…

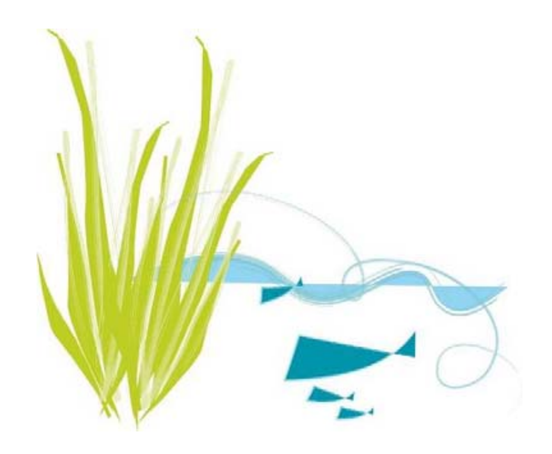
Dans une perspective d'atteinte du bon état, c'est en concertation avec les agriculteurs et leurs représentants que les structures gestionnaires des milieux aquatiques mettent en œuvre des actions liées aux problématiques agricoles. L'enjeu n'est pas des moindres : réaliser des actions pérennes en adéquation avec les besoins environnementaux d'un côté, et la réalité économique des exploitations agricoles de l'autre.

Objectifs :

- Rappel du contexte politique national et européen en matière d'agriculture
- Clarification du cadre réglementaire : règles PAC, prime à l'herbe, bandes boisées et clôtures, mise en défens, …
- Présentation d'exemples d'actions réalisées par des collectivités en partenariat avec le monde agricole, et en fonction des systèmes d'exploitation.

Publics :

Élus, techniciens et chargés de mission des procédures de gestion des milieux aquatiques, techniciens et ingénieurs des collectivités territoriales et des services déconcentrés de l'État, chambres d'agriculture et représentants du monde agricole, chargés d'intervention des agences de l'eau et des régions, associations, conservatoires d'espaces naturels, bureaux d'études, chercheurs, étudiants.



Programme de la journée

09h00	Accueil des participants

09h30 Gestion et usage de l'eau en agriculture
L'avis de la société civile sur les grands enjeux, le contexte réglementaire, les prochaines échéances européennes et nationales.
Florence DENIER-PASQUIER – Rapporteuse du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)

10h15 Le cadre réglementaire des activités agricoles liées aux milieux aquatiques
Rappel de la réglementation associée aux contraintes des agriculteurs pour la préservation du milieu : bandes enherbées, bandes boisées, zones nitrates, mise en défens, contrôles produits phytosanitaires, Mesures Agro-Environnementales (MAET),…
Arnaud LABELLE – Direction Départementale des Territoires de la Loire

11h15 Mise en place des Mesures Agro-Environnementales : quels acteurs et quelle concertation ?
Présentation de la méthode de travail et des liens tissés avec la DDT et les exploitants suite aux contrôles diligentés par l'Agence de services et de paiement, dans le cadre de la préparation au lancement du programme de Mesures Agro-Environnementales. Quel lien entre les projets d'aménagement portés par les agriculteurs, en relation avec les cours d'eau ?
Fred MARTEIL – Syndicat Mixte du bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42)

12h30	Déjeuner

14h00 Gestion du ruissellement, des solutions alternatives aux bassins de rétention
Soumise à d'importants problèmes d'érosion dus au ruissellement, la commune de Chonas l'Amballan a mandaté la chambre d'agriculture pour la recherche de solutions alternatives au bassin de rétention. La commune présentera la méthodologie, reproductible à d'autres sites, développée par la chambre d'agriculture.
Anne ROILLET – conseillère municipale de Chonas-l'Amballan (38)
Jean-Pascal MURE – Chambre d'agriculture de l'Isère (38)

14h45 Programmes d'action agricoles en zone d'élevage : appui technique et financier aux gestionnaires
Principale activité économique du secteur, l'élevage bovin génère des pollutions diffuses des cours d'eau et des dégradations des berges. À l'issue d'un premier programme agricole qui a concerné 53 exploitations, un second programme signé en 2008 cible les exploitations agricoles situées à proximité des captages d'eau potable ou des zones de baignade.
Nicolas TOURNIER - Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Celé (46)

15h45 Du syndicat à l'exploitation agricole, une collaboration pour la lutte contre la pollution diffuse
Depuis 2008, le SIMA Coise travaille en étroite collaboration avec les agriculteurs de son territoire autour des problématiques liées à la qualité de l'eau. Présentation de deux actions phares : la mise en place de Mesures Agro-Environnementales avec des agriculteurs engagés dans la réduction de l'utilisation des herbicides et la diffusion des techniques de désherbage mécanique par l'achat de matériel par le syndicat.
Justine LAGREVOL - SIMA Coise et une « exploitation laitière du bassin versant de la Coise » (42)

16h30 Discussion – Ouverture
À partir de différentes études et interventions portant sur les liens entre gestion territoriale de l'eau et agriculture, il s'agira de s'interroger (rapidement…) sur les facteurs et les conditions du changement en agriculture, en s'intéressant à la fois aux agriculteurs eux-mêmes ainsi qu'aux acteurs de leur environnement professionnel et local.
Jean-Baptiste CHEMERY - Géographe/Sociologue - Bureau d'étude Contrechamp

17:00	Fin de journée

LISTE DES PARTICIPANTS

NOM	ORGANISME	VILLE	TEL	MAIL
Vincent AMARIDON	CC du Pays de Sauxillanges	63490 SAUXILLANGES	04 73 96 37 62	ct.eaumere@yahoo.fr
David ARNAUD	CG de la Drôme	26026 VALENCE Cedex 9	04 81 66 88 67	daarnaud@ladrome.fr
Lucien AUBERT	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	lucien.aubert@smrb.mairies69.net
Frédéric AUGIER	SMAGGA	69530 BRIGNAIS	04 72 31 90 80	faugier@smagga-syseg.com
Claire BALAY	ASCONIT	69366 LYON Cedex 07	04 72 82 35 54	claire.balay@asconit.com
Mickaël BARBE	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	mickael.barbe@syribt.fr
Olivier BARDOU	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 17	olivier.bardou@isere.gouv.fr
Yannick BAYLE	Agence de l'eau Loire Bretagne	63370 LEMPDES	04 73 17 07 62	Yannick.BAYLE@eau-loire-bretagne.fr
Sylvain BEAUCHET	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 54 33	s.beauchet@agglo-st-etienne.fr
Pauline BERMOND	IRH Ingénieur Conseil Environnement	69970 CHAPONNAY	06 64 45 36 57	pauline.bermond@irh.fr
Olivier BIELAKOFF	PNR du Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26	olivier.bielakoff@pnr-vercors.fr
Anne-Laure BILLAUD-CAILLON	ÉTAPES Environnement SARL	01540 VONNAS	04 74 50 94 45	t.niogret@etapes-environnement.fr
Yannick BOISSIEUX	SRTC	01400 CHATILLON SUR CHALARONNE	04 74 55 20 47	chalaronne@orange.fr
Magali BOUDEAU	CC entre Nièvre et Forêt	58700 PREMERY	03 86 37 23 23	m.boudeau@cc-nievres-forets.com
Jérôme BOUTIGNY	St-Etienne Métropole	42006 ST ÉTIENNE Cedex 1	04 77 34 54 33	j.boutigny@agglo-st-etienne.fr
Sandrine BRESSE	ViennAgglo	38217 VIENNE Cedex	04 27 87 80 26	sbresse@paysviennois.fr
Eric BROUTIN	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	ebroutin@rhonealpes.fr
Sébastien CACHERA	CISALB	73000 CHAMBÉRY	04 79 70 64 64	sebastien.cachera@cisalb.fr
Betty CACHOT	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	betty.cachot@syribt.fr
Laurent CARDINALE	Com. d'Agglomération du Roannais	42311 ROANNE	04 77 44 29 46	lcardinale@roannais-agglomeration.fr
Jean CARRERE	CC du pays de l'Herbasse	26260 ST DONAT SUR HERBASSE	04 75 45 88 37	j-carrere@pays-herbasse.com
Corine CARRE-REVENIEAU	Conseil Général de la Nièvre	58000 NEVERS	03 86 71 81 23	corinne.carrerevenieau@cg58.fr
Richard CARRET	CC Rhône Valloire	26140 ALBON	04 75 03 82 48	rcarret@ccrv.fr
Hugues CHAPPELET	ONEMA	69500 BRON	06 72 08 13 32	marion.langon@onema.fr
Kévin CHARLOT		38000 GRENOBLE	06 09 51 47 69	kevin.charlot@free.fr
Elodie CHARVET	CC du Genevois	74160 ARCHAMPS	04 50 95 91 42	echarvet@cc-genevois.fr
Jean-Baptiste CHEMERY	CONTRECHAMP	69001 LYON		jbchemery@contrechamp.info
Thierry CLARY	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 14	thierry.clary@isere.gouv.fr
Bertille CLAVEL	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	bclavel@rhonealpes.fr
Damien COLLET	CISALB	73000 CHAMBÉRY	04 79 70 64 64	damien.collet74@gmail.com
Christophe DARPHEUIL	Naturama	69230 ST GENIS LAVAL	04 78 56 27 11	info@naturama.fr
Stéphane DAVAL	SBVR	01340 MONTREVEL EN BRESSE	04 74 25 66 65	ed.siaera.sivom@orange.fr
Xavier DE VILLELE	SYMILAV	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	xavier.devillele@lignonduforez.fr
Mireille DELAHAYE	PNR du Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26	mireille.delahaye@pnr-vercors.fr
Florence DENIER-PASQUIER	CESE	75775 PARIS		florence.denierpasquier@orange.fr
Hélène DENIS-BISIAUX	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	hdenis-bisiaux@rhonealpes.fr
Héloïse DORANLO	RIV4VAL	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 73 08	riv4val@riv4val.fr
Thierry DROIN	CESAME	42490 FRAISSES	04 77 10 12 10	cesame.environnement@wanadoo.fr
Pascal DUBOEUF	Mairie de Pomeys	69590 POMEYS	04 78 44 49 19	mairie.pomeys@cc-haut-du-lyonnais.fr
Aymeric DUPONT	Agence de l'eau Loire Bretagne	63370 LEMPDES	04 73 17 07 62	aymeric.dupont@eau-loire-bretagne.fr
Jérôme DUVAL	SMRD	26340 SAILLANS	04 75 21 85 86	j.duval@smrd.org
Cécile EINHORN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	cecile.einhorn@riviererhonealpes.org
René-Yann EUGENE	LECTA Agrotec	38217 VIENNE	04 74 85 18 63	rene-yann.eugene@educagri.fr
Coralie EXTRAT	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	betty.cachot@syribt.fr
Marie-Françoise FABRE		69009 LYON	06 74 42 17 41	mf-fabre@orange.fr
David FAVRICHON	CG Saône et Loire	71120 CHAROLLES	06 32 16 18 83	d.favrichon@cg71.fr
Marie FAYEIN	BURGEAP	38400 ST-MARTIN-D'HERES	04 76 00 75 58	m.fayein@burgeap.fr
Jean-Mathieu FONTAINE				animsigearpe@gmail.com
Jean-Charles FRANCAIS	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 28	jean-charles.francais@isere.gouv.fr
Fabrice FRAPPA	Conseil Général de la Loire	42000 ST ÉTIENNE	04 77 48 40 27	Fabrice.Frappa@cg42.fr
Pierre GADIOLET	SMRPCA	69480 AMBERIEUX D'AZERGUES	06 80 07 49 92	contrat.riviere.azergues@wanadoo.fr
Axelle GARAND	ONCFS	01320 BIRIEUX	04 74 98 19 23	axelle.garand@gmail.com
Philippe GARAT	SCE	44300 NANTES	02 40 68 51 55	philippe.garat@sce.fr
Grégory GARCIA	Gens de Rivière	69530 BRIGNAIS	06 52 26 29 82	gensderiviere69@gmail.com
Pauline GARCIA	SICEC	21400 CHATILLON / SEINE	03 80 81 56 25	pauline.garcia@contrat-sequana.fr
Anne-Sophie GAUMOND	SMAELT	42110 FEURS	04 77 26 31 44	smaelt@yahoo.fr
Christine GAUROY		69001 LYON	06 85 09 65 28	christine.gauroy@gmail.com
Benjamin GAUTHIER	SIEAB	71300 MONTCEAU LES MINES	03 85 68 33 76	sieab71@wanadoo.fr
Benoît GAUTHIER	Institution Entretien des Rivières	89000 AUXERRE	03 86 94 25 82	ier@cegetel.net
Yvan GLENAT	Union des asso. syndicales de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 48 82 76	y.glenat.usi@wanadoo.fr

Anne-Fleur	GRAND	SYRIBT	69593 L'ARBRESLE Cedex	04 37 49 70 88	annefleur.grand@syribt.fr
Julien	GRASSOT	SYMISOA	42190 CHARLIEU	04 77 60 97 91	j.grassot@symisoa.fr
Marion	GUIBERT	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 07	marion.guibert@syrrta.fr
Marie-Pénélope	GUILLET	SYMASOL	74550 PERRIGNIER	04 50 72 52 04	guillet.symasol@orange.fr
Dominique	JOBARD	DDT de l'Ain	01012 BOURG EN BRESSE	04 74 50 67 22	dominique.jobard@ain.gouv.fr
Bertrand	JOLY	PNR du Vercors	38250 LANS EN VERCORS	04 76 94 38 26	bertrand.joly@pnr-vercors.fr
Lise	KOSMALA	FRAPNA 38	38000 GRENOBLE	04 76 42 98 47	lise.kosmala@frapna.org
Arnaud	LABELLE	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	04 77 43 80 45	arnaud.labelle@loire.gouv.fr
Françoise	LAFAY	Com. d'Agglomération du Roannais	42311 ROANNE	04 77 44 29 46	flafay@roannais-agglomeration.fr
Justine	LAGREVOL	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	j.lagrevol@sima-coise.fr
Marion	LANGON	ONEMA	69500 BRON	06 72 08 13 32	marion.langon@onema.fr
Mathieu	LAVEAU	CAPI	38081 L'ISLE D'ABEAU	04 74 27 28 00	mlaveau@capi38.fr
Fanny	LEGAY	SM3A	74800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY	04 50 47 62 02	flegay@sm3a.com
Sébastien	LEGER	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	6 77 43 80 40	sebastien.leger@loire.gouv.fr
Caroline	LEROYER	Conseil Général de l'Isère	38200 VIENNE	04 74 87 93 89	caroline.leroyer@cg38.fr
Thomas	LINOSSIER	Conseil Général de l'Isère	38500 COUBLEVIE	04 76 05 81 47	t.linossier@cg38.fr
Béatrice	MALHERBE	SMVVA	63450 SAINT SATURNIN	04 73 39 04 68	beatrice.malherbe@smvva.fr
Claire	MANUS	ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT	38130 ÉCHIROLLES	04 76 33 41 52	claire.manus@arteliagroup.com
Frédéric	MARTEIL	SYMILAV	42600 SAVIGNEUX	04 77 58 03 71	fred.marteil@lignonduforez.fr
Océane	MARTIN	CC Rhône Valloire	26140 ALBON	04 75 03 75 60	omartin@ccrv.fr
Alain	MARTINET	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	amartinet@rhonealpes.fr
Aurélien	MATHEVON	SMVVA	63450 SAINT-SATURNIN	04 73 39 04 68	aurelien.mathevon@smvva.fr
Julien	MESTRALLET	DREAL Rhône Alpe	69453 LYON CEDEX 06	04 26 28 66 19	julien.mestrallet@developpement-durable.gouv.fr
Jean-Pierre	MICHALLAT	Union des asso. syndicales de l'Isère	38100 GRENOBLE	04 76 48 82 76	union-as@orange.fr
Philippe	MOJA	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	5 77 43 80 40	philippe.moja@loire.gouv.fr
Jean-Pascal	MURE	ChambrAgri de l'Isère	38036 GRENOBLE Cedex 2	04 74 87 59 91	jeanpascal.mure@isere.chambagri.fr
Thomas	NIOGRET	ÉTAPES Environnement SARL	01540 VONNAS	04 74 50 94 45	al.billaud@etapes-environnement.fr
Romain	PANSARD	ChambrAgri de Savoie Mont-Blanc	73190 ST BALDOPH	04 79 33 83 03	romain.pansard@savoie.chambagri.fr
François	PARET	CC du Pays de Charlieu Belmont	42190 CHARLIEU	04 77 69 36 12	francois.paret@ccpayscharlieu.fr
Alice	PATISSIER	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 75 84	alice.patissier@smrb.mairies69.net
Franck	PELLISSIER	DDT de la Loire	42024 SAINT ETIENNE Cedex 2	04 77 43 80 40	franck.pellissier@loire.gouv.fr
Nathalie	PERRIN	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	arra@riviererhonealpes.org
Suzanne	PEYRAUD	SCE	83500 LA SEYNE SUR MER	04 98 00 27 44	suzanne.peyraud@sce.fr
Yves	PIOT	SIMA Coise	42330 SAINT GALMIER	04 77 52 54 57	y.piot@sima-coise.fr
Magali	POUDEVIGNE	CETE de Lyon	38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX	04 74 27 53 64	magali.poudevigne@developpement-durable.gouv.fr
Camille	POUSSE	CISALB	73000 CHAMBÉRY	04 79 70 64 64	camille.pousse@cisalb.fr
Anne-Cécile	PRAT	Conseil Régional Rhône Alpes	69269 LYON Cedex 02	04 26 73 57 34	aprat@rhonealpes.fr
Nicolas	RABIN	Ekium pour la CNR	69316 LYON Cedex 04	04 26 10 86 10	nicolas-externe.rabin@cnr.tm.fr
Adeline	RAVEZ	Naturama	69230 ST GENIS LAVAL	04 78 56 27 11	adeline_naturama@yahoo.fr
Mathieu	REMACLE	SI des Marais de Bourgoin-Jallieu	38300 BOURGOIN JALLIEU	04 74 93 31 69	administratif.sim@orange.fr
Chloé	RENOUARD	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	chloe.renouard@riviererhonealpes.org
Alexis	REYNAUD	SYRRTA	69550 CUBLIZE	04 74 89 58 30	alexis.reynaud@syrrta.fr
Anne	ROILLET	Mairie de Chonas-l'Amballan	38121 CHONAS-L'AMBALLAN	04 74 58 81 48	anneroillet@gmail.com
Elodie	ROSSET	Conseil Régional Rhône Alpes	69285 LYON Cedex 02	04 26 73 41 46	erosset@rhonealpes.fr
Nicolas	ROUSSEL	C. Urbaine du Creusot-Montceau	71203 LE CREUSOT Cedex	03 85 67 58 09	nicolas.roussel@creusot-montceau.org
Jeanne	SEAUME	Naturama	69230 ST GENIS LAVAL	04 78 56 27 11	jeanne_naturama@yahoo.fr
Magali	SERVIERE		38700 LE SAPPEY EN CHARTREUSE	06 32 04 07 24	magali.serviere@gmail.com
Ashley	SIBILLE		69006 LYON	06 32 58 79 99	atibille@yahoo.fr
Audrey	SOMBARDIER	ARTELIA EAU & ENVIRONNEMENT	38130 ÉCHIROLLES	04 76 33 41 52	audrey.sombardier@arteliagroup.com
Emmanuelle	TACHOIRES	RIV4VAL	38440 SAINT JEAN DE BOURNAY	04 74 59 73 08	technicienriviere@riv4val.fr
Grégoire	THEVENET	SMRB	69220 LANCIE	04 74 06 41 31	gregoire.thevenet@smrb.mairies69.net
Joseph	THIOLLIER	CESAME	42490 FRAISSES	04 77 10 12 10	cesame.environnement@wanadoo.fr
Marc	THIZY	BV SIMA Coise			
Olivier	TOQUE	CG de l'Isère	38000 GRENOBLE	04 76 00 33 15	olivier.toque@cg38.fr
Lucette	TOURNIER	Mairie de Chonas-l'Amballan	38121 CHONAS-L'AMBALLAN	04 74 58 81 48	anneroillet@gmail.com
Nicolas	TOURNIER	SM du bassin de la Rance et du Celé	46103 FIGEAC Cedex	05 65 11 47 65	n.tournier@sage-cele.com
Sophie	TUAUX	SIEAB	71300 MONTCEAU LES MINES	06 79 68 25 37	sieab71@wanadoo.fr
Nicolas	VALE	Rivière Rhône Alpes	38000 GRENOBLE	04 76 70 43 47	nicolas.vale@riviererhonealpes.org
Pascal	VIGNANE	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 46 49	pascal.vignane@isere.gouv.fr
Jean-Marie	VINATIER	ChambrAgri Rhône Alpes	69364 LYON Cedex 7	04 72 72 92 94	jmv@rhone-alpes.chambagri.fr
Georges	VINCENT	Syndicat Chazelles	42140 CHAZELLES SUR LYON	04 77 54 99 50	sie.mairie@chazelles-sur-lyon.fr
Séverine	WENDEL	DDT de l'Isère	38040 GRENOBLE CEDEX 9	04 56 59 42 13	severine.wendel@isere.gouv.fr



Gestion et usage de l'eau en agriculture

Florence DENIER-PASQUIER

Rapporteuse du Conseil Économique Social et Environnemental (CESE)

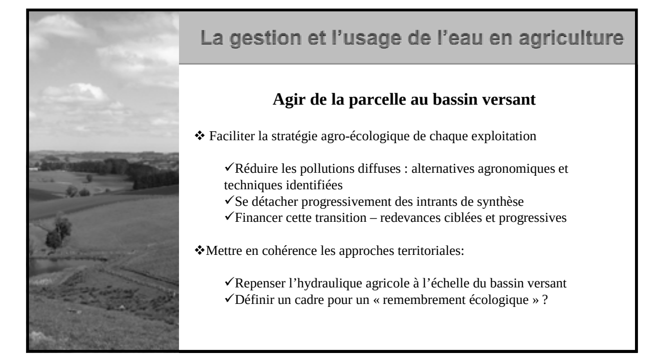


La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Avis du CESE : un mode d'emploi, une ambition

Transversalité des propositions

- ❖ Conforter la politique de protection des captages d'eau potable
- ❖ Mettre en place une gestion intégrée de la parcelle au bassin versant et rechercher l'efficience économique et écologique des exploitations
- ❖ Réduire les vulnérabilités de l'agriculture aux aléas météo et favoriser les adaptations au changement climatique
- ❖ Privilégier l'irrigation efficiente et partager équitablement la ressource
- ❖ Améliorer les connaissances et rendre plus cohérente la gouvernance



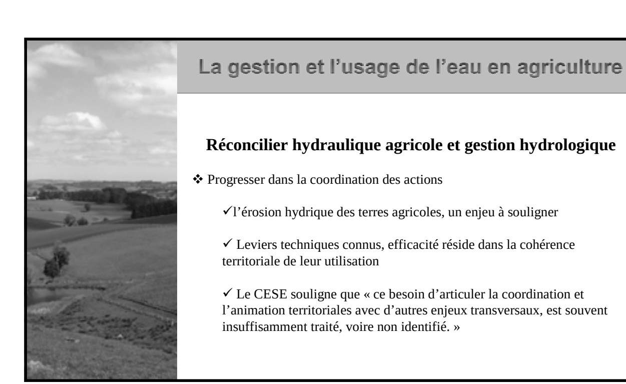


La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Repenser l'hydraulique agricole…

❖Un constat : les impacts négatifs des aménagements hydrauliques sur les milieux aquatiques
- ✓ disparition et dégradation des zones humides, ripisylves…
- ✓ démonstration scientifique de leur intérêt pour une bonne gestion qualitative comme quantitative des eaux
- ✓« Blue Print » : intérêt des « infrastructures vertes »

❖ Une orientation
- ✓convergence entre stratégies de réduction des pollutions diffuses et d'amélioration de l'hydromorphologie
- ✓ pour les agriculteurs, enjeux collectifs doivent être plus lisibles pour faciliter une gestion cohérente des infrastructures agro-environnementales



La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

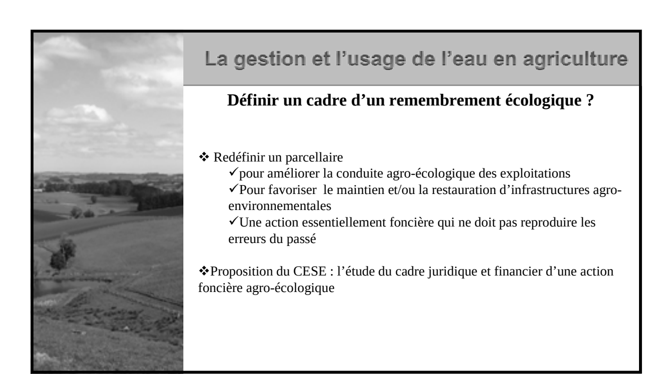
Réconcilier hydraulique agricole et gestion hydrologique

❖ Progresser dans la coordination des actions
- ✓l'érosion hydrique des terres agricoles, un enjeu à souligner
- ✓ Leviers techniques connus, efficacité réside dans la cohérence territoriale de leur utilisation
- ✓ Le CESE souligne que « ce besoin d'articuler la coordination et l'animation territoriales avec d'autres enjeux transversaux, est souvent insuffisamment traité, voire non identifié. »

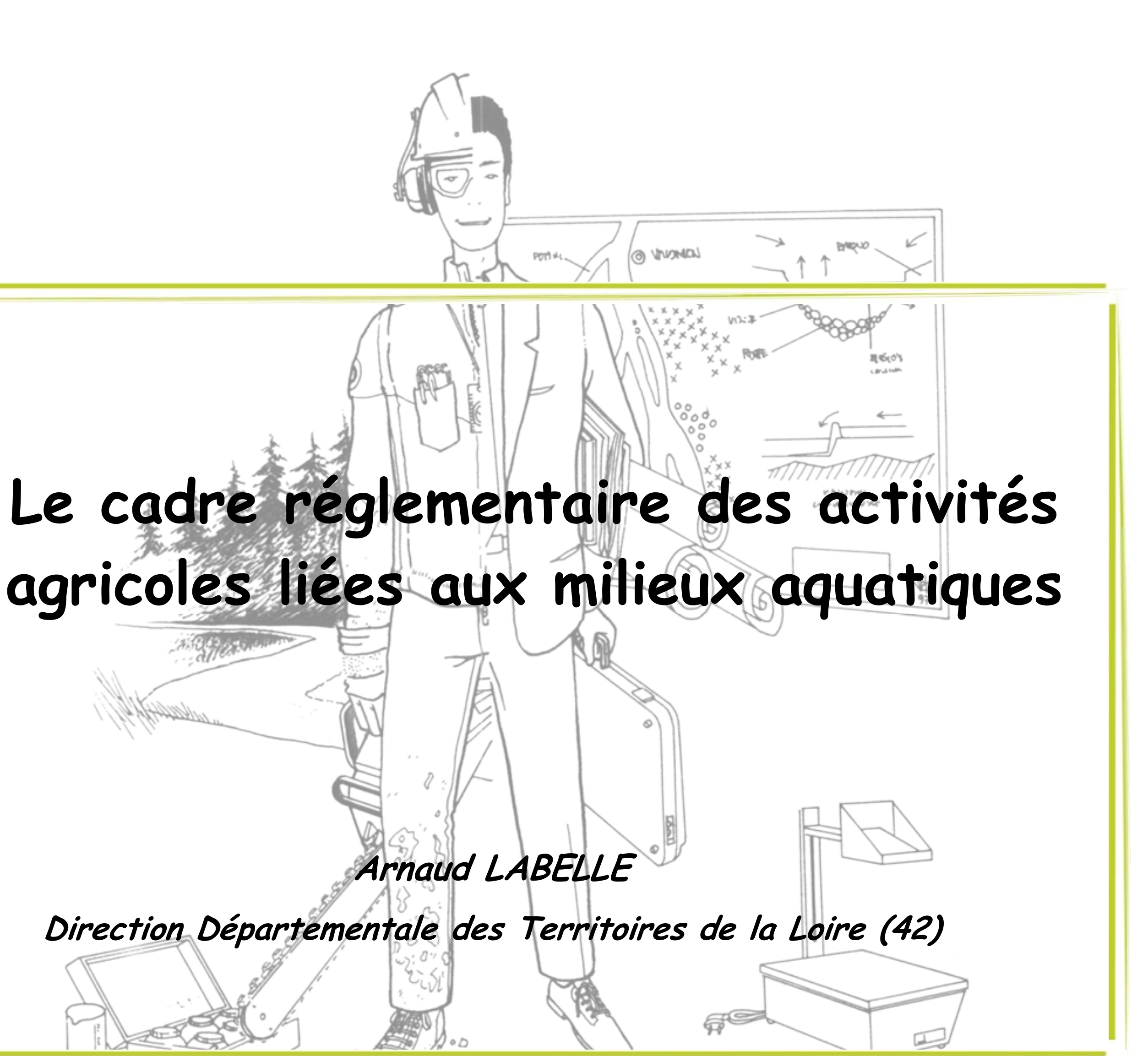
La gestion et l'usage de l'eau en agriculture

Les recommandations du CESE

❖Renforcer les solidarités entre amont et aval d'un BV au profit des territoires/exploitations qui contribuent aux fonctions essentielles des têtes de bassin versant et zones inondables
❖Mieux prendre en compte l'échelle du paysage, les espaces de régulation écologique, les infrastructures naturelles dans les programmes d'aménagement
❖Réduire les nouvelles fragmentations des espaces liées à l'artificialisation urbaine, aux agrandissements d'exploitation et aux infrastructures
❖ Développer une méthodologie nationale permettant de mieux concilier aménagements hydrauliques agricoles et actions de restauration milieux aquatiques
❖Porter une attention particulière à l'agriculture dans le prochain plan national zones humides


La gestion et l'usage de l'eau en agriculture
Définir un cadre d'un remembrement écologique ?
❖ Redéfinir un parcellaire
✓pour améliorer la conduite agro-écologique des exploitations
✓Pour favoriser le maintien et/ou la restauration d'infrastructures agro-environnementales
✓Une action essentiellement foncière qui ne doit pas reproduire les erreurs du passé
❖Proposition du CESE : l'étude du cadre juridique et financier d'une action foncière agro-écologique


La gestion et l'usage de l'eau en agriculture
Améliorer les connaissances
❖Une recherche plus transversale : agronomie, écologie, hydrologie…
❖Développer des stratégies d'accompagnement du changement
✓Travaux en lien avec des agriculteurs
✓Rendre plus facilement transférables des expériences locales
Rendre plus cohérente la gouvernance
❖Faire de l'échelle hydrographique l'unité d'action locale
❖Assurer un pilotage national et rendre plus efficace la police de l'eau
❖Articuler la politique de l'eau avec toutes les politiques communautaires
✓Nouvelle PAC : proposition de MAE « systèmes d'exploitation »



Le cadre réglementaire des activités agricoles liées aux milieux aquatiques

Arnaud LABELLE

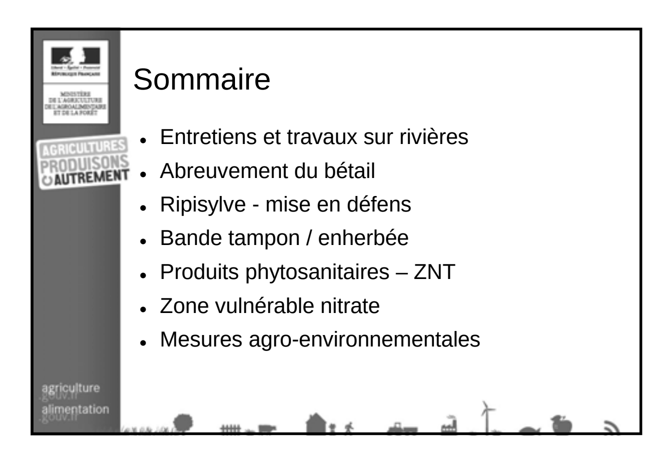
Direction Départementale des Territoires de la Loire (42)



Eau et Agriculture

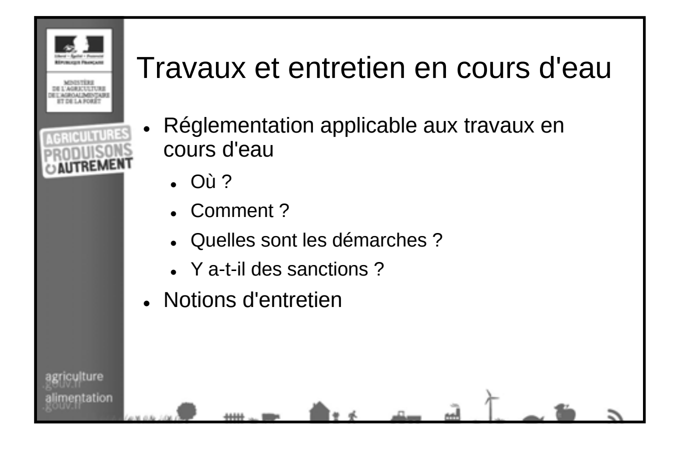
Cadre réglementaire des activités agricoles liées aux milieux aquatiques

DDT de la Loire



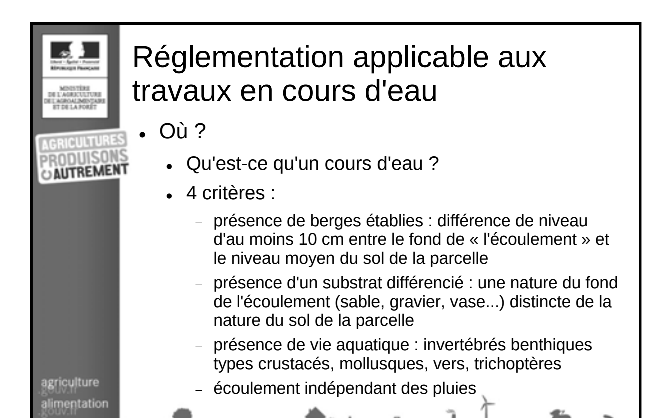
Sommaire

- Entretiens et travaux sur rivières
- Abreuvement du bétail
- Ripisylve - mise en défens
- Bande tampon / enherbée
- Produits phytosanitaires – ZNT
- Zone vulnérable nitrate
- Mesures agro-environnementales

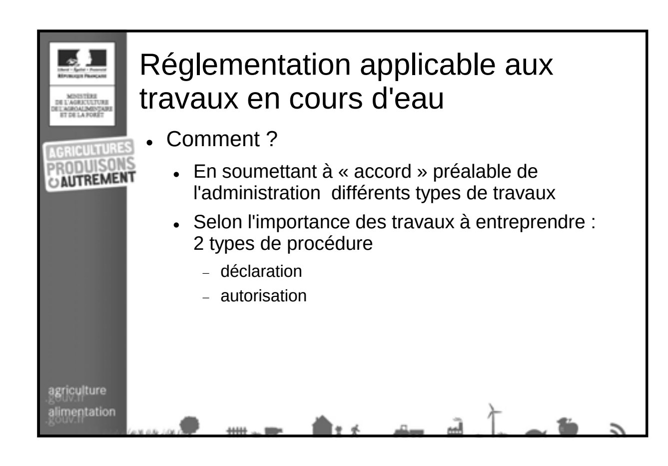


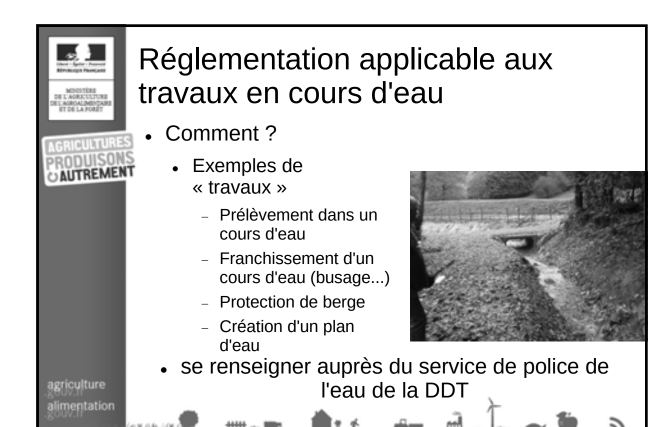
Travaux et entretien en cours d'eau

- Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau
  - Où ?
  - Comment ?
  - Quelles sont les démarches ?
  - Y a-t-il des sanctions ?
- Notions d'entretien

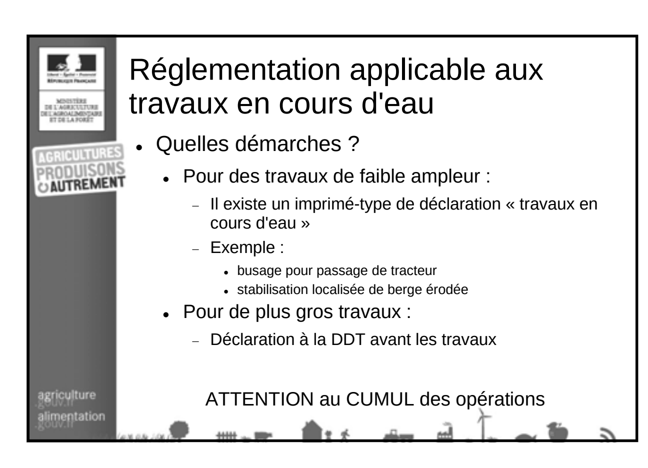

Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau
Où ?
Qu'est-ce qu'un cours d'eau ?
4 critères :
présence de berges établies : différence de niveau d'au moins 10 cm entre le fond de « l'écoulement » et le niveau moyen du sol de la parcelle
présence d'un substrat différencié : une nature du fond de l'écoulement (sable, gravier, vase...) distincte de la nature du sol de la parcelle
présence de vie aquatique : invertébrés benthiques types crustacés, mollusques, vers, trichoptères
écoulement indépendant des pluies
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr


Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau
Pas un cours d'eau
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

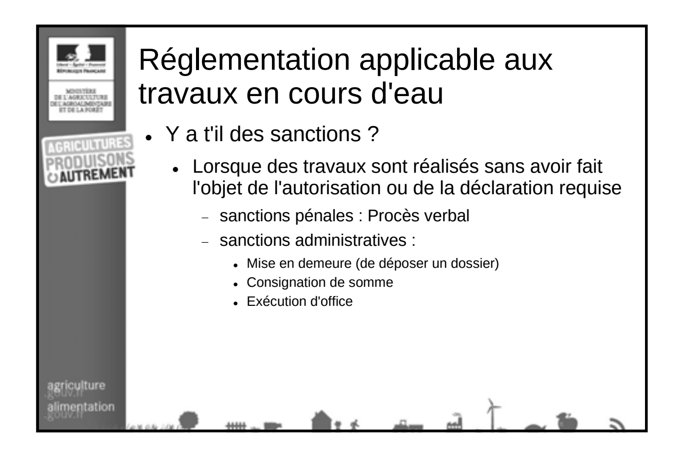

Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau
Comment ?
En soumettant à « accord » préalable de l'administration différents types de travaux
Selon l'importance des travaux à entreprendre : 2 types de procédure
déclaration
autorisation
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr



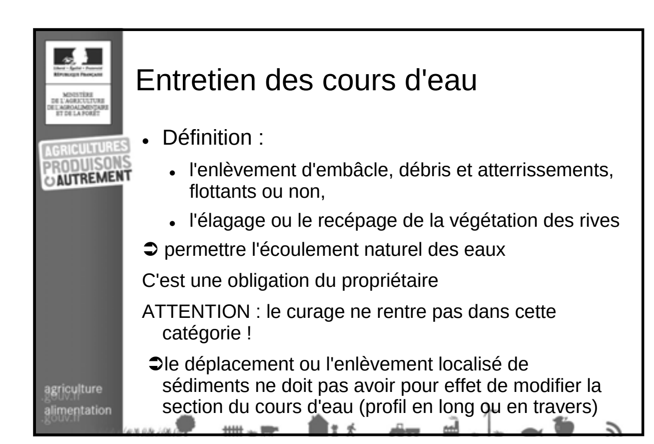
Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau
• Comment ?
• Exemples de « travaux »
– Prélèvement dans un cours d'eau
– Franchissement d'un cours d'eau (busage...)
– Protection de berge
– Création d'un plan d'eau
• se renseigner auprès du service de police de l'eau de la DDT
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr



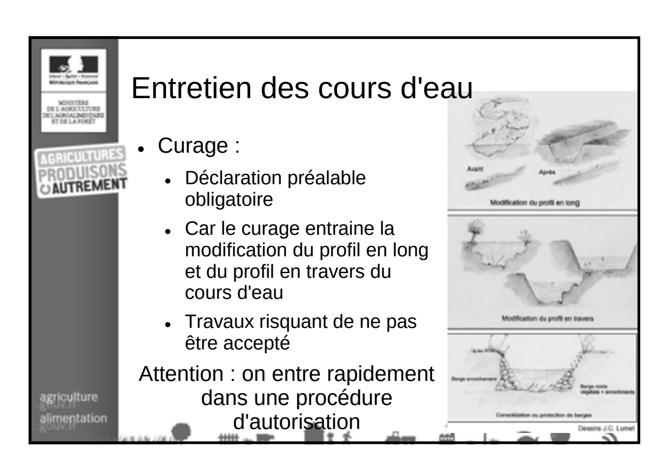
Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau
• Quelles démarches ?
• Pour des travaux de faible ampleur :
– Il existe un imprimé-type de déclaration « travaux en cours d'eau »
– Exemple :
• busage pour passage de tracteur
• stabilisation localisée de berge érodée
• Pour de plus gros travaux :
– Déclaration à la DDT avant les travaux
ATTENTION au CUMUL des opérations
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr



Réglementation applicable aux travaux en cours d'eau
• Y a t'il des sanctions ?
• Lorsque des travaux sont réalisés sans avoir fait l'objet de l'autorisation ou de la déclaration requise
– sanctions pénales : Procès verbal
– sanctions administratives :
• Mise en demeure (de déposer un dossier)
• Consignation de somme
• Exécution d'office
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr



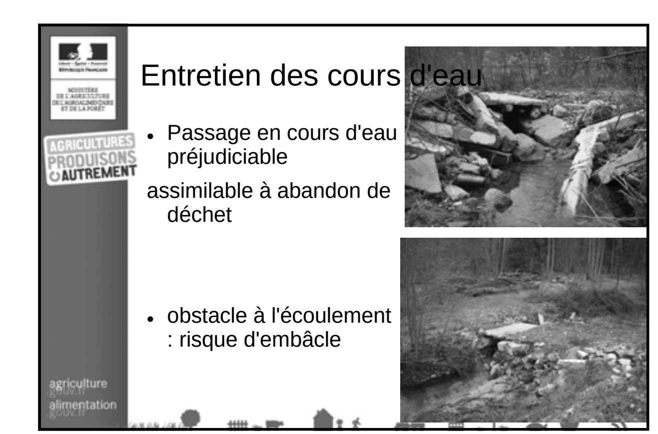
Entretien des cours d'eau
• Définition :
• l'enlèvement d'embâcle, débris et atterrissements, flottants ou non,
• l'élagage ou le recépage de la végétation des rives
➲ permettre l'écoulement naturel des eaux
C'est une obligation du propriétaire
ATTENTION : le curage ne rentre pas dans cette catégorie !
➲le déplacement ou l'enlèvement localisé de sédiments ne doit pas avoir pour effet de modifier la section du cours d'eau (profil en long ou en travers)
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

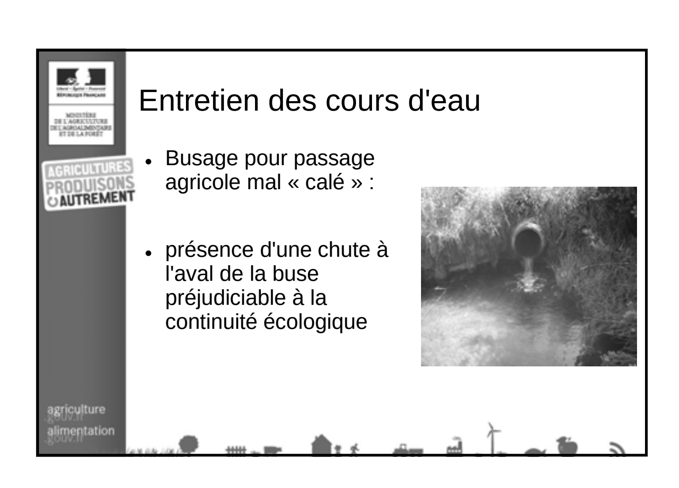


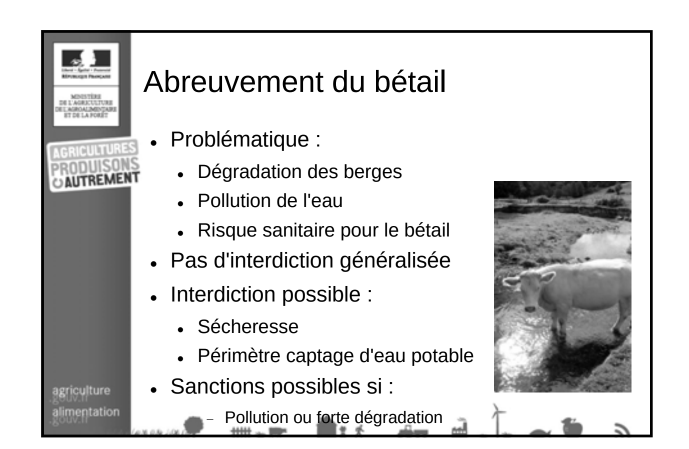
Entretien des cours d'eau
• Curage :
• Déclaration préalable obligatoire
• Car le curage entraine la modification du profil en long et du profil en travers du cours d'eau
• Travaux risquant de ne pas être accepté
Attention : on entre rapidement dans une procédure d'autorisation
Modification du profil en long
Modification du profil en travers
Consolidation ou protection de berges
Dessins J.C. Lumet
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

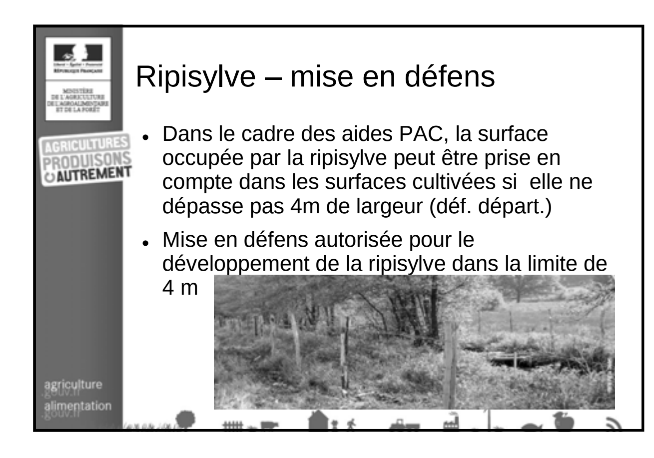


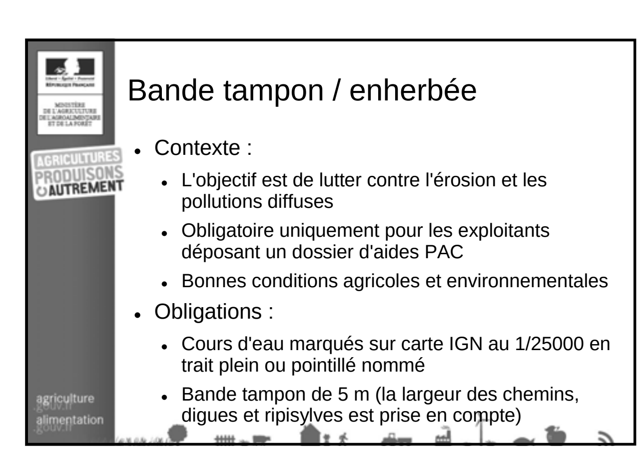
Entretien des cours d'eau
• Curage / recalibrage
• destruction du lit et des berges
• perte de fonctionnalité
• accélération des écoulements
Travaux très préjudiciables pour la fonctionnalité de la rivière
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

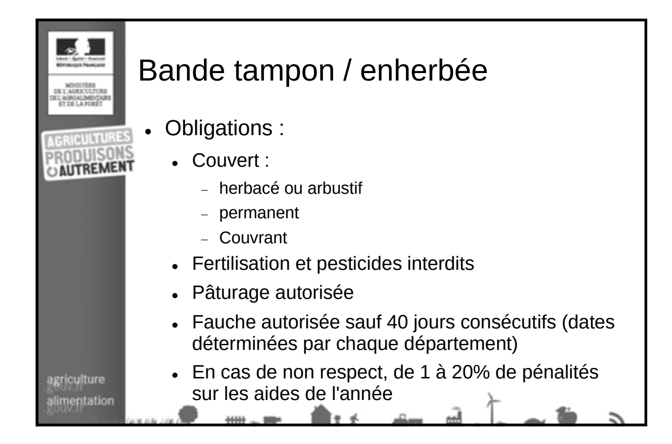

Entretien des cours d'eau
Passage en cours d'eau préjudiciable
assimilable à abandon de déchet
obstacle à l'écoulement : risque d'embâcle
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

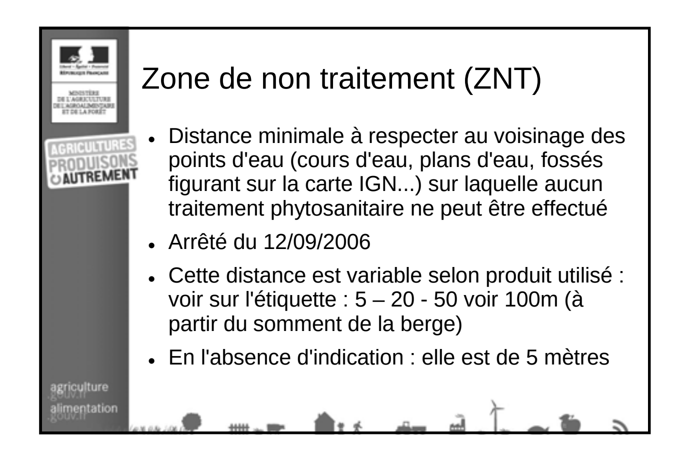

Entretien des cours d'eau
Busage pour passage agricole mal « calé » :
présence d'une chute à l'aval de la buse préjudiciable à la continuité écologique
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

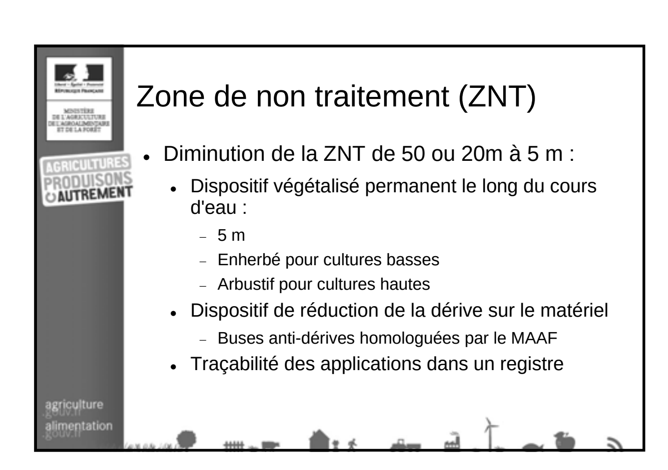

Abreuvement du bétail
Problématique :
Dégradation des berges
Pollution de l'eau
Risque sanitaire pour le bétail
Pas d'interdiction généralisée
Interdiction possible :
Sécheresse
Périmètre captage d'eau potable
Sanctions possibles si :
Pollution ou forte dégradation
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

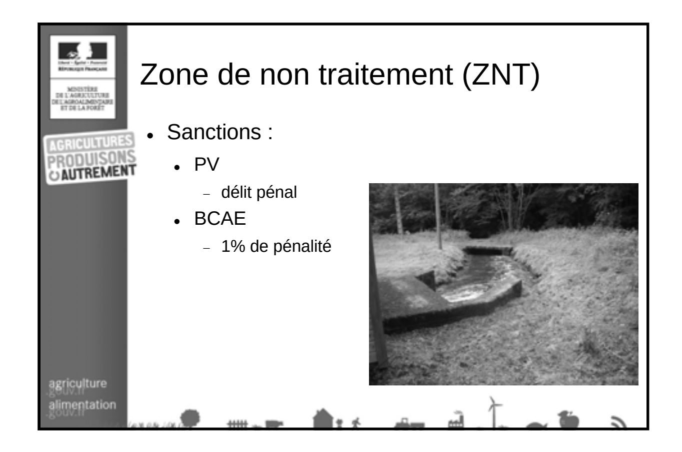

Ripisylve – mise en défens
Dans le cadre des aides PAC, la surface occupée par la ripisylve peut être prise en compte dans les surfaces cultivées si elle ne dépasse pas 4m de largeur (déf. départ.)
Mise en défens autorisée pour le développement de la ripisylve dans la limite de 4 m
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

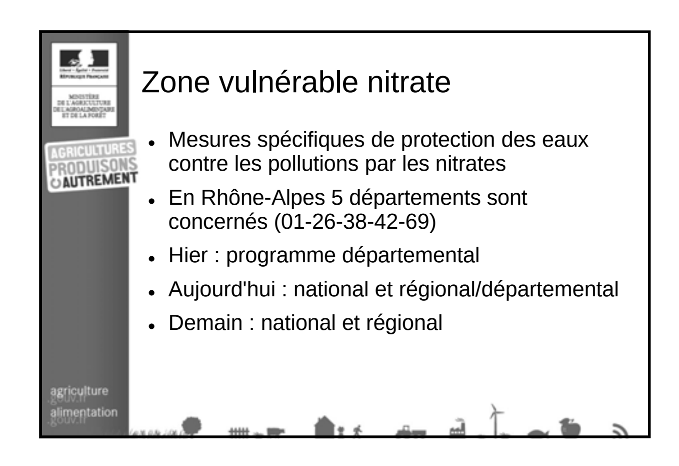

Bande tampon / enherbée
Contexte :
L'objectif est de lutter contre l'érosion et les pollutions diffuses
Obligatoire uniquement pour les exploitants déposant un dossier d'aides PAC
Bonnes conditions agricoles et environnementales
Obligations :
Cours d'eau marqués sur carte IGN au 1/25000 en trait plein ou pointillé nommé
Bande tampon de 5 m (la largeur des chemins, digues et ripisylves est prise en compte)
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

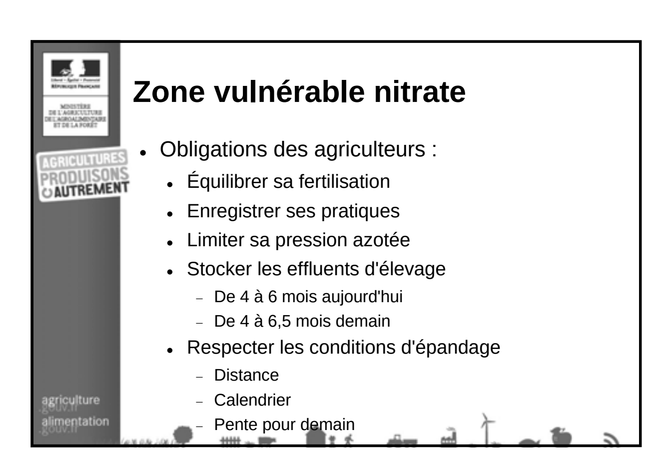

Bande tampon / enherbée
Obligations :
Couvert :
– herbacé ou arbustif
– permanent
– Couvrant
Fertilisation et pesticides interdits
Pâturage autorisée
Fauche autorisée sauf 40 jours consécutifs (dates déterminées par chaque département)
En cas de non respect, de 1 à 20% de pénalités sur les aides de l'année
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

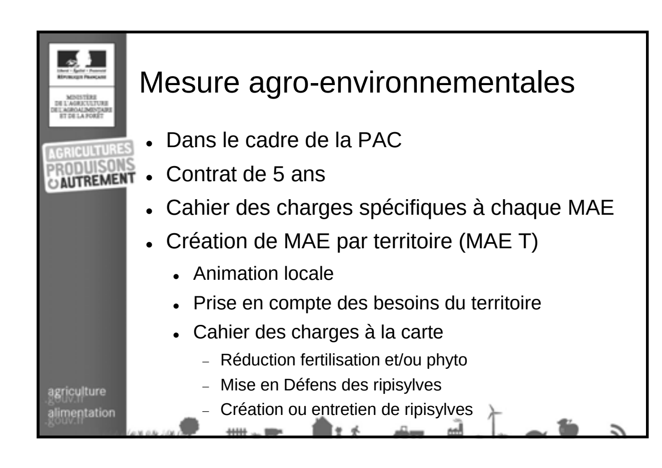

Zone de non traitement (ZNT)
Distance minimale à respecter au voisinage des points d'eau (cours d'eau, plans d'eau, fossés figurant sur la carte IGN...) sur laquelle aucun traitement phytosanitaire ne peut être effectué
Arrêté du 12/09/2006
Cette distance est variable selon produit utilisé : voir sur l'étiquette : 5 – 20 - 50 voir 100m (à partir du sommet de la berge)
En l'absence d'indication : elle est de 5 mètres
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr


Zone de non traitement (ZNT)
Diminution de la ZNT de 50 ou 20m à 5 m :
Dispositif végétalisé permanent le long du cours d'eau :
5 m
Enherbé pour cultures basses
Arbustif pour cultures hautes
Dispositif de réduction de la dérive sur le matériel
Buses anti-dérives homologuées par le MAAF
Traçabilité des applications dans un registre
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr


Zone de non traitement (ZNT)
Sanctions :
PV
délit pénal
BCAE
1% de pénalité
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

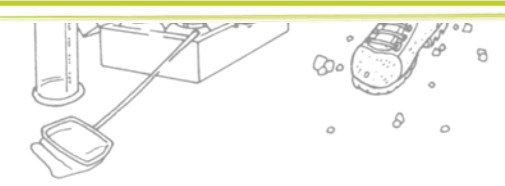

Zone vulnérable nitrate
Mesures spécifiques de protection des eaux contre les pollutions par les nitrates
En Rhône-Alpes 5 départements sont concernés (01-26-38-42-69)
Hier : programme départemental
Aujourd'hui : national et régional/départemental
Demain : national et régional
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr


Zone vulnérable nitrate
Obligations des agriculteurs :
Équilibrer sa fertilisation
Enregistrer ses pratiques
Limiter sa pression azotée
Stocker les effluents d'élevage
De 4 à 6 mois aujourd'hui
De 4 à 6,5 mois demain
Respecter les conditions d'épandage
Distance
Calendrier
Pente pour demain
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr


Mesure agro-environnementales
Dans le cadre de la PAC
Contrat de 5 ans
Cahier des charges spécifiques à chaque MAE
Création de MAE par territoire (MAE T)
Animation locale
Prise en compte des besoins du territoire
Cahier des charges à la carte
Réduction fertilisation et/ou phyto
Mise en Défens des ripisylves
Création ou entretien de ripisylves
AGRICULTURES PRODUISONS AUTREMENT
agriculture.gouv.fr
alimentation.gouv.fr

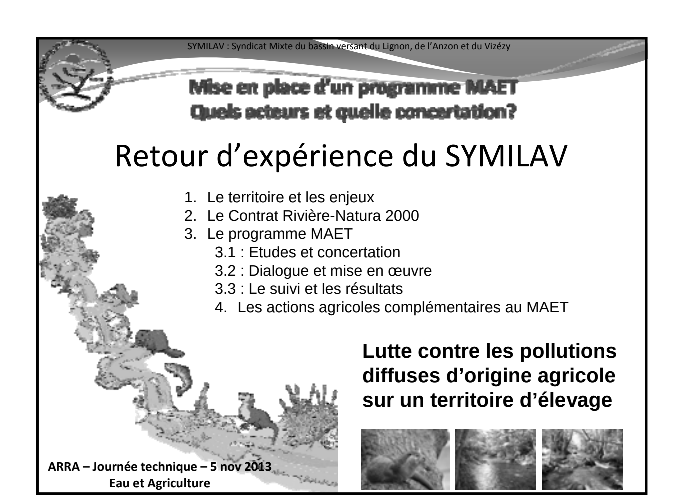


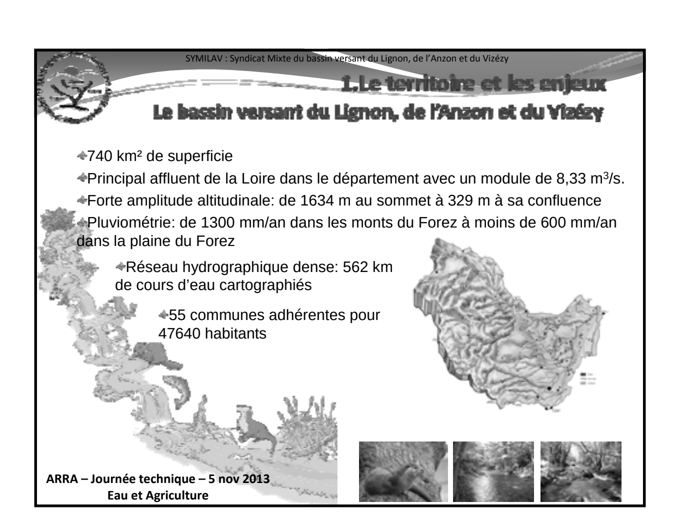
Mise en place des Mesures Agro-environnementales : quels acteurs et quelle concertation ?

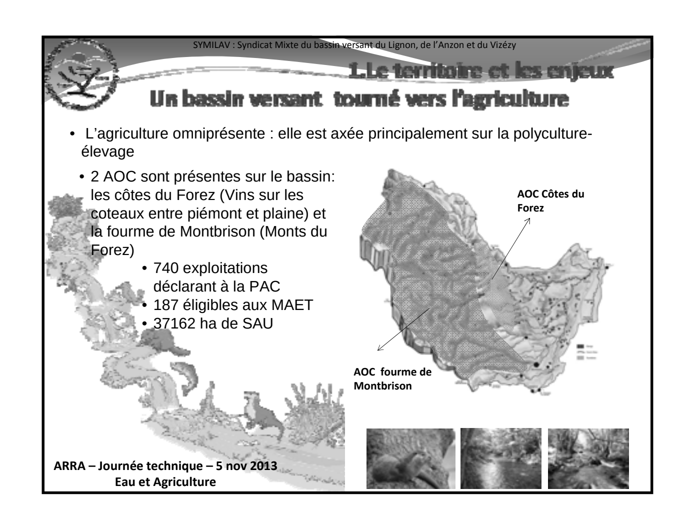


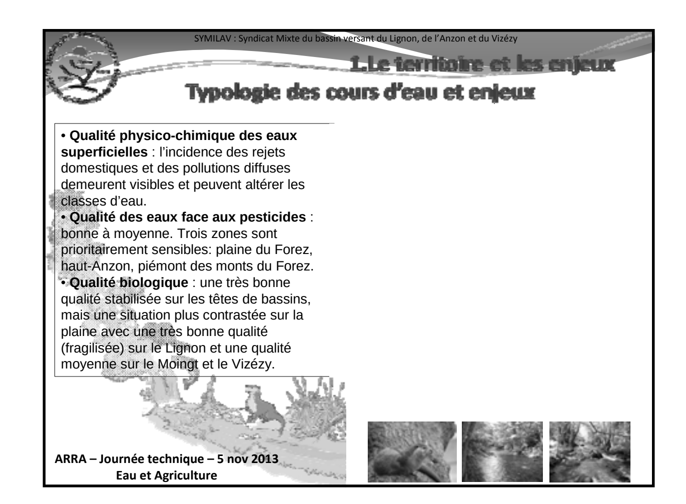
Fred MARTEIL

Syndicat Mixte du bassin Versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy (42)

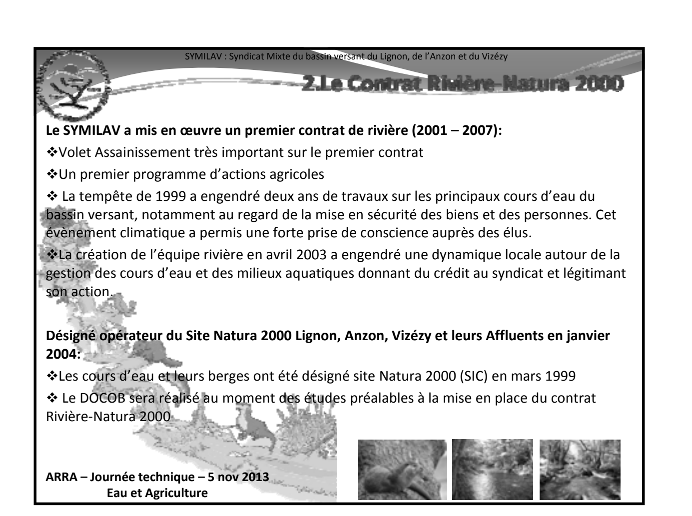

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
Mise en place d'un programme MAET
Quels acteurs et quelle concertation?
Retour d'expérience du SYMILAV
1. Le territoire et les enjeux
2. Le Contrat Rivière-Natura 2000
3. Le programme MAET
3.1 : Etudes et concertation
3.2 : Dialogue et mise en œuvre
3.3 : Le suivi et les résultats
4. Les actions agricoles complémentaires au MAET
Lutte contre les pollutions diffuses d'origine agricole sur un territoire d'élevage
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture

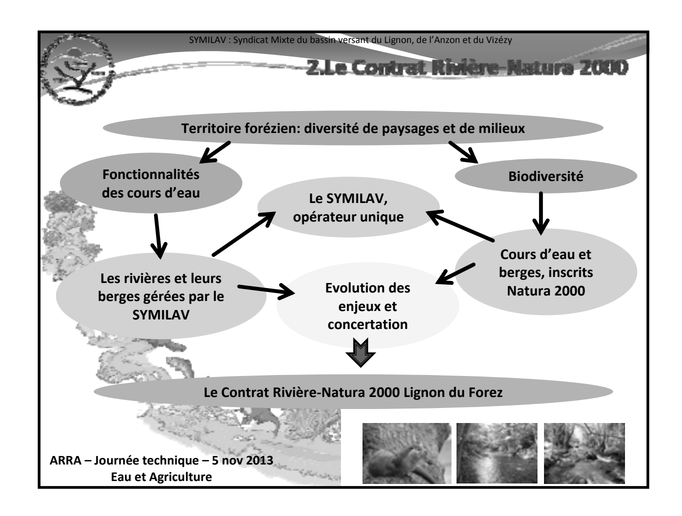

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
1.Le territoire et les enjeux
Le bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
740 km² de superficie
Principal affluent de la Loire dans le département avec un module de 8,33 m³/s.
Forte amplitude altitudinale: de 1634 m au sommet à 329 m à sa confluence
Pluviométrie: de 1300 mm/an dans les monts du Forez à moins de 600 mm/an dans la plaine du Forez
Réseau hydrographique dense: 562 km de cours d'eau cartographiés
55 communes adhérentes pour 47640 habitants
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture

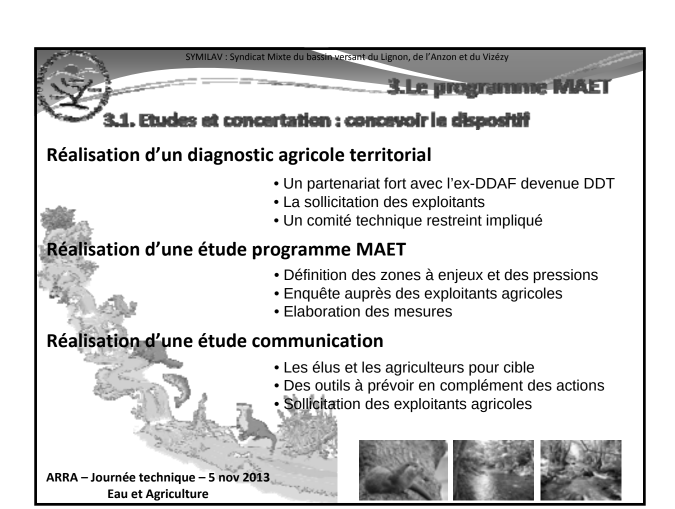

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
1.Le territoire et les enjeux
Un bassin versant tourné vers l'agriculture
L'agriculture omniprésente : elle est axée principalement sur la polyculture-élevage
2 AOC sont présentes sur le bassin: les côtes du Forez (Vins sur les coteaux entre piémont et plaine) et la fourme de Montbrison (Monts du Forez)
740 exploitations déclarant à la PAC
187 éligibles aux MAET
37162 ha de SAU
AOC Côtes du Forez
AOC fourme de Montbrison
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture

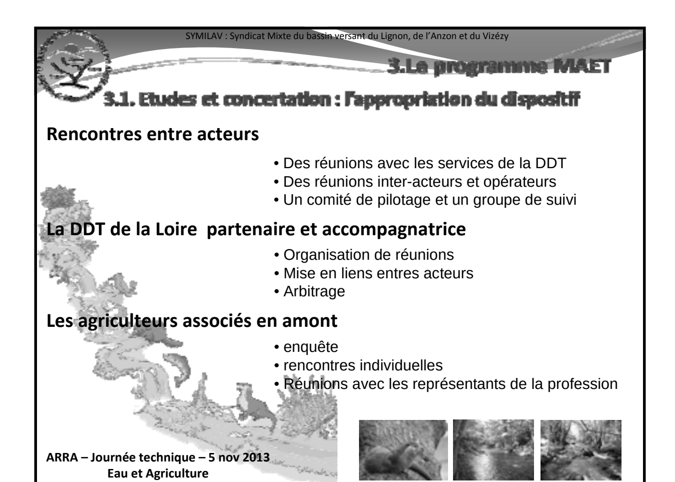

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
1.Le territoire et les enjeux
Typologie des cours d'eau et enjeux
• **Qualité physico-chimique des eaux superficielles** : l'incidence des rejets domestiques et des pollutions diffuses demeurent visibles et peuvent altérer les classes d'eau.
• **Qualité des eaux face aux pesticides** : bonne à moyenne. Trois zones sont prioritairement sensibles: plaine du Forez, haut-Anzon, piémont des monts du Forez.
• **Qualité biologique** : une très bonne qualité stabilisée sur les têtes de bassins, mais une situation plus contrastée sur la plaine avec une très bonne qualité (fragilisée) sur le Lignon et une qualité moyenne sur le Moingt et le Vizézy.
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture

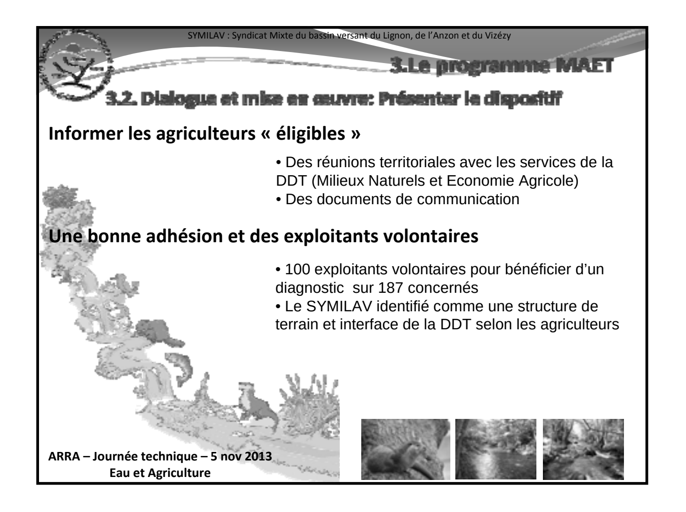

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
1.Le territoire et les enjeux
Des enjeux écologiques forts
7 objectifs principaux :
❖maintenir la dynamique naturelle du cours d'eau et la naturalité de la forêt,
❖conserver les habitats patrimoniaux,
❖restaurer la ripisylve,
❖améliorer la ripisylve,
❖lutter contre les espèces exotiques,
❖restaurer la continuité piscicole,
❖améliorer la connaissance des espèces.
Enjeux écologiques
Piémont
enjeu habitats* : modéré
enjeu espèces : fort
enjeu piscicole : fort
Lignon de plaine
enjeu habitats* : fort
enjeu espèces : fort
enjeu piscicole : fort
Vizézy de plaine
enjeu habitats* : modéré
enjeu espèces : modéré
enjeu piscicole : modéré
Hautes-chaumes
enjeu habitats* : fort
enjeu espèces : fort
enjeu piscicole : modéré
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture

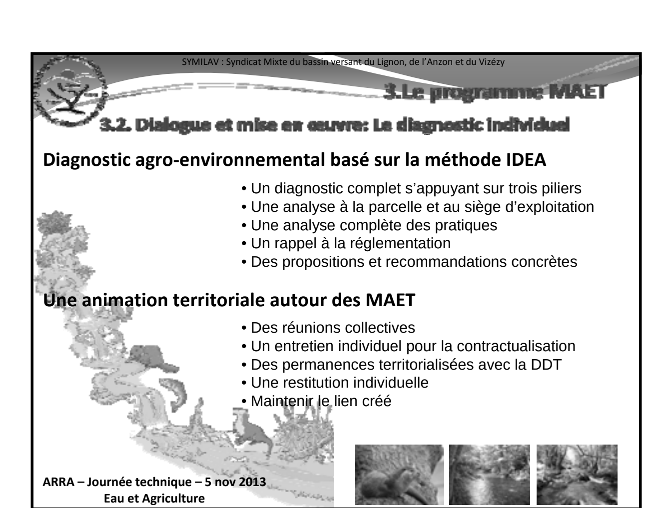

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
2.Le Contrat Rivière-Natura 2000
Le SYMILAV a mis en œuvre un premier contrat de rivière (2001 – 2007):
❖Volet Assainissement très important sur le premier contrat
❖Un premier programme d'actions agricoles
❖ La tempête de 1999 a engendré deux ans de travaux sur les principaux cours d'eau du bassin versant, notamment au regard de la mise en sécurité des biens et des personnes. Cet évènement climatique a permis une forte prise de conscience auprès des élus.
❖La création de l'équipe rivière en avril 2003 a engendré une dynamique locale autour de la gestion des cours d'eau et des milieux aquatiques donnant du crédit au syndicat et légitimant son action.
Désigné opérateur du Site Natura 2000 Lignon, Anzon, Vizézy et leurs Affluents en janvier 2004:
❖Les cours d'eau et leurs berges ont été désigné site Natura 2000 (SIC) en mars 1999
❖ Le DOCOB sera réalisé au moment des études préalables à la mise en place du contrat Rivière-Natura 2000
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture

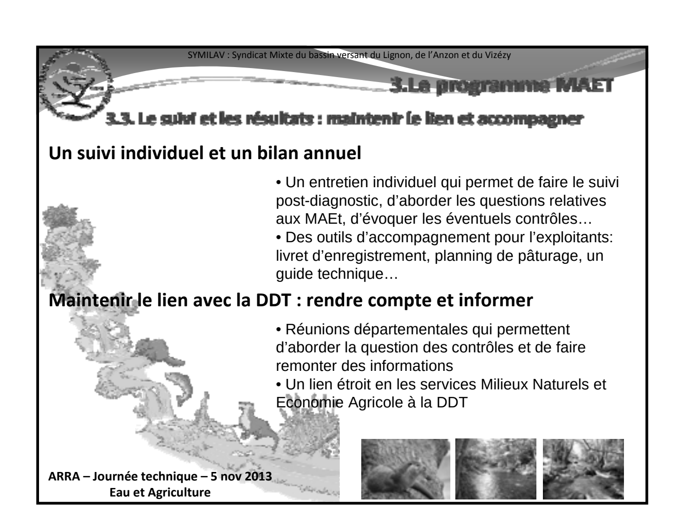

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
2.Le Contrat Rivière-Natura 2000
Territoire forézien: diversité de paysages et de milieux
Fonctionnalités des cours d'eau
Biodiversité
Le SYMILAV, opérateur unique
Cours d'eau et berges, inscrits Natura 2000
Les rivières et leurs berges gérées par le SYMILAV
Evolution des enjeux et concertation
Le Contrat Rivière-Natura 2000 Lignon du Forez
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture

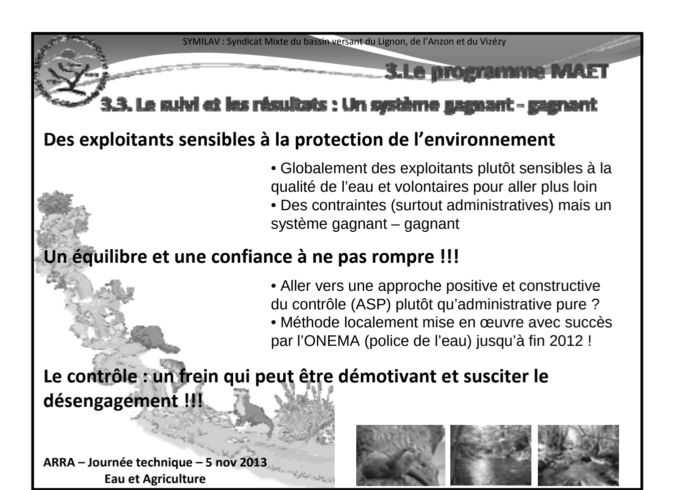

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
3.Le programme MAET
3.1. Etudes et concertation : concevoir le dispositif
Réalisation d'un diagnostic agricole territorial
• Un partenariat fort avec l'ex-DDAF devenue DDT
• La sollicitation des exploitants
• Un comité technique restreint impliqué
Réalisation d'une étude programme MAET
• Définition des zones à enjeux et des pressions
• Enquête auprès des exploitants agricoles
• Elaboration des mesures
Réalisation d'une étude communication
• Les élus et les agriculteurs pour cible
• Des outils à prévoir en complément des actions
• Sollicitation des exploitants agricoles
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture

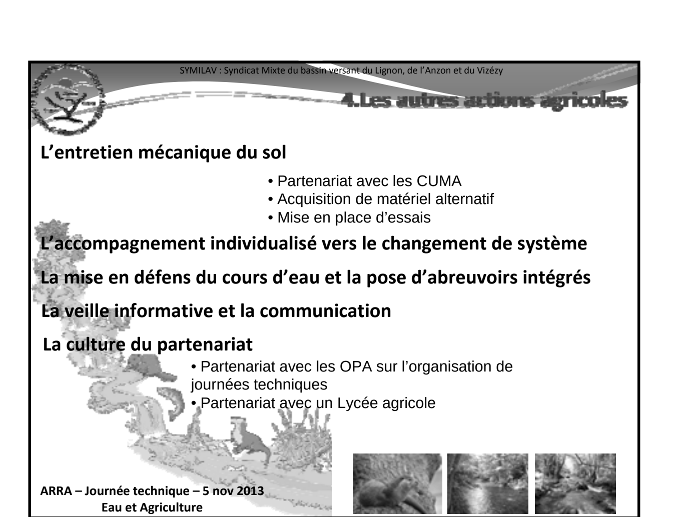

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
3.Le programme MAET
3.1. Etudes et concertation : l'appropriation du dispositif
Rencontres entre acteurs
• Des réunions avec les services de la DDT
• Des réunions inter-acteurs et opérateurs
• Un comité de pilotage et un groupe de suivi
La DDT de la Loire partenaire et accompagnatrice
• Organisation de réunions
• Mise en liens entres acteurs
• Arbitrage
Les agriculteurs associés en amont
• enquête
• rencontres individuelles
• Réunions avec les représentants de la profession
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture

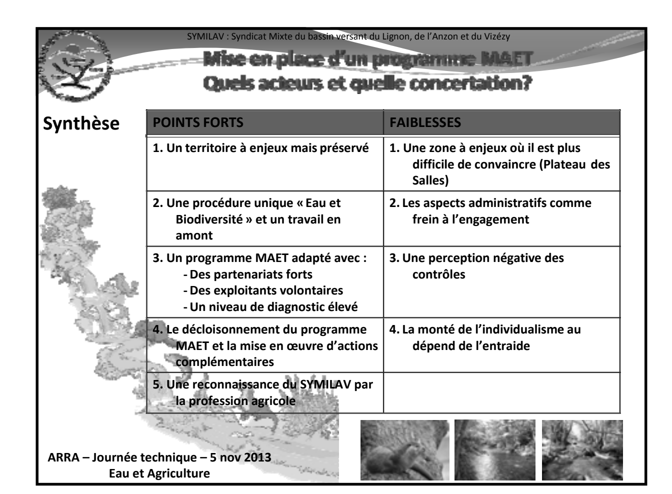

SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
3.Le programme MAET
3.2. Dialogue et mise en œuvre: Présenter le dispositif
Informer les agriculteurs « éligibles »
• Des réunions territoriales avec les services de la DDT (Milieux Naturels et Economie Agricole)
• Des documents de communication
Une bonne adhésion et des exploitants volontaires
• 100 exploitants volontaires pour bénéficier d'un diagnostic sur 187 concernés
• Le SYMILAV identifié comme une structure de terrain et interface de la DDT selon les agriculteurs
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture


SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
3.Le programme MAET
3.2. Dialogue et mise en œuvre: Le diagnostic individuel
Diagnostic agro-environnemental basé sur la méthode IDEA
• Un diagnostic complet s'appuyant sur trois piliers
• Une analyse à la parcelle et au siège d'exploitation
• Une analyse complète des pratiques
• Un rappel à la réglementation
• Des propositions et recommandations concrètes
Une animation territoriale autour des MAET
• Des réunions collectives
• Un entretien individuel pour la contractualisation
• Des permanences territorialisées avec la DDT
• Une restitution individuelle
• Maintenir le lien créé
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture


SYMILAV : Syndicat Mixte du bassin versant du Lignon, de l'Anzon et du Vizézy
3.Le programme MAET
3.3. Le suivi et les résultats : maintenir le lien et accompagner
Un suivi individuel et un bilan annuel
• Un entretien individuel qui permet de faire le suivi post-diagnostic, d'aborder les questions relatives aux MAEt, d'évoquer les éventuels contrôles…
• Des outils d'accompagnement pour l'exploitants: livret d'enregistrement, planning de pâturage, un guide technique…
Maintenir le lien avec la DDT : rendre compte et informer
• Réunions départementales qui permettent d'aborder la question des contrôles et de faire remonter des informations
• Un lien étroit en les services Milieux Naturels et Economie Agricole à la DDT
ARRA – Journée technique – 5 nov 2013
Eau et Agriculture







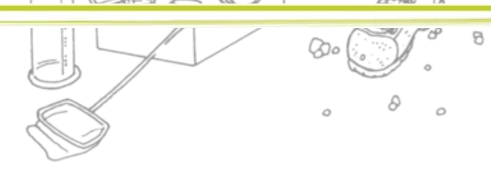
POINTS FORTS	FAIBLESSES
1. Un territoire à enjeux mais préservé	1. Une zone à enjeux où il est plus difficile de convaincre (Plateau des Salles)
2. Une procédure unique « Eau et Biodiversité » et un travail en amont	2. Les aspects administratifs comme frein à l'engagement
3. Un programme MAET adapté avec : - Des partenariats forts - Des exploitants volontaires - Un niveau de diagnostic élevé	3. Une perception négative des contrôles
4. Le décloisonnement du programme MAET et la mise en œuvre d'actions complémentaires	4. La monté de l'individualisme au dépend de l'entraide
5. Une reconnaissance du SYMILAV par la profession agricole	



Gestion du ruissellement, des solutions alternatives aux bassins de rétention

Anne ROILLET – Commune de Chonas-l'Amballan (38)

Jean-Pascal MURE – Chambre d'agriculture de l'Isère (38)



Mise en place d’une gestion concertée autour des problèmes d’érosion liés au ruissellement d’eau boueuse du bassin de l’Amballan

Commune de Chonas l’Amballan

Année 2013

Le contexte du projet



- Un **centre village** situé à **l’exutoire de plusieurs bassins versants,** cultivés ou lotis.
- Des **problèmes de passage d’eau boueuse récurrents** dans la rue centrale du village.
 Huit ruissellements torrentiels en 2008 dont un classé en catastrophe naturelle.
- Un **développement urbain** croissant pour le village.

➔ Une **augmentation de la population** du village, donc de la fréquentation de l’école et des lieux publiques.

➔ Un **constat de croissance du risque**, d’où la nécessité de prendre une décision pour la **protection des habitants**.

Bassins versants concernés



II. DECISION

- Résoudre le problème des ruissellements torrentiels s'impose comme une priorité.
- Nous examinons l'étude du schéma d'assainissement datée de 2005. Elle préconise la réalisation de trois bassins de rétention situés sur des parcelles agricoles en amont du village. Des emplacements ont été réservés à cet effet dans le PLU de 2005.
- Les agriculteurs sont défavorables à une telle intervention ☹
- Le Conseil Municipal souhaite réussir un projet qui soit viable et fonctionnel tout en recueillant l'adhésion des agriculteurs et propriétaires fonciers concernés, où tout au moins, leur compréhension ☺
- Il souhaite aussi préserver, dans la mesure du possible, les caractéristiques paysagères rurales du village et l'outil de travail que représentent les terres agricoles cultivables.

- Il apparaît fondamental de travailler en concertation avec les acteurs concernés.
- Il faut trouver quelqu'un qui sera écouté et compris par les agriculteurs tout en étant à l'écoute de leurs problématiques et leurs propositions.
- Nous pensons que la Chambre d'Agriculture serait la meilleure charnière pour établir ce lien entre la municipalité et les agriculteurs.

III. DEMARCHE

- Le Conseil Municipal prend contact avec l'EPCI Vienn'agglo pour expliquer le projet.
- Le responsable voirie et VRD de l'agglo vient en mairie présenter les compétences de l'agglo en rapport avec le projet :
- Elle prend en charge 50 % des dépenses en matière d'eaux pluviales et 100 % des dépenses de voirie.
- Donc, pour ce projet, Vienn'agglo et CHONAS L'AMBALLAN seront en co-Maîtrise d'Ouvrage.
- Septembre 2008 : Lancement d'un Appel d'Offre.
- Octobre 2008 : Choix du Maître D'Œuvre : BE SOTREC.
- Objectif d'une partie de la mission : Empêcher le passage torrentiel de l'eau boueuse en surface du centre village lors de forts événements pluvieux en proposant différents types de solutions.
- En parallèle, la municipalité prend contact avec le représentant de la Chambre d'Agriculture pour **expliquer la démarche participative** qu'elle souhaite entreprendre avec les agriculteurs et voir si la Chambre peut y répondre.
- La Municipalité dépose des demandes de subventions auprès de l'État (DETR), de la Région(Rhône Pluriel : PSADER) et du département (Dotation Territoriale).
- Le projet est éligible en 2009.
- La Ch A propose une première mission de diagnostique.

- Le BE-MOE oriente la MOA vers une solution curative type Bassins de Rétention en amont du village, une augmentation du diamètre des canalisations en traversée de village et un Bassin de Dissipation pour contrôler le débit de fuite en aval du village.
- Le coût d'ensemble des Bassins de Rétention (3+1) dépasse le budget global que la MOA s'est fixée pour la totalité du projet (eau pluviale+voirie+création d'un espace agora avec parking au sud du village).
- Février 2009 : dépôt d'un dossier minute par le BE-MOE en l'état au service Police de l'Eau de la DDT.
- Fin 2009 : la CH A rend les conclusions de son diagnostique et du travail fait en concertation avec les agriculteurs. Des pistes intéressantes de solutions « douces » pour limiter les coulées d'eaux boueuses sont présentées. La MOE les prend comme solutions à la marge, qui peuvent être jointes à la solution curative mais en aucun cas la remplacer.
- Janvier 2010 : la DDT nous fourni un document précisant qu'il faudrait joindre au dossier de « déclaration loi sur l'eau » des solutions alternatives aux Bassins de Rétention.
- Février 2010 : Présentation des conclusions du diagnostic de la Chambre d'Agriculture aux agriculteurs et propriétaires.
- La MOA confie à la Chambre d'Agriculture une mission complémentaire pour approfondir les solutions préconisées en conclusion du diagnostic et fournir des éléments juridiques permettant la mise en place des ouvrages en génie végétal .
- Une nouvelle demande de subvention est faite à la Région par le PSADER de Rhône Pluriel pour cette mission.

- Désormais, la MOA demande au BE-MOE de travailler en partenariat avec la Chambre d'Agriculture et d'intégrer les conclusions de sa dernière mission en complément du dossier de déclaration loi sur l'eau représenté à la DDT. **Ce nouveau dossier présentera pour l'amont du projet, des ouvrages en génie végétal associés à des pratiques culturales adaptées, en remplacement des Bassins de Rétention**. Le reste du projet demeure conforme à la proposition du BE-MOE.

Proposition d'aménagements en génie végétal sur parcellaire agricole.



Il est convenu que l'ensemble du modèle hydraulique sera observé pendant cinq années renouvelables si des conditions extrêmes ne se présentent pas.

Pendant cette période, il pourra être amélioré, si besoin.

Au terme de l'observation, il sera validé ou, s'il ne fonctionne pas du tout, la solution des Bassins de Rétention pourra revoir le jour et sera mieux acceptée alors par les agriculteurs.

- Dernière demande de subvention à la Région par le PSADER de Rhône Pluriel pour la réalisation des ouvrages d'aménagements en génie végétal.
- Les aménagements en génie végétal seront intégrés au DCE porté par la MOE SOTREC.



IV. La vie du modèle

- Le projet a été réalisé entre juillet 2011 et juillet 2012.
- Aujourd'hui, on ne rencontre plus de gros passages d'eau dans le centre village, il demeure toutefois quelques épisodes de passages en moindre dommage.
- La population et la municipalité sont satisfaites
- Des améliorations sont possibles et à déterminer au cours de la phase d'évaluation.



IV. LIMITES DE LA DEMARCHE

- Difficulté de faire travailler le Bureau d'Etudes sur une démarche différente de celle des solutions curatives.
- Si un BE est amené à intervenir sur le projet en plus de la chambre d'agriculture, il est nécessaire qu'un partenariat soit établi dès le début et que chacun connaisse les contours de sa mission.
- Importance capitale de faire participer les propriétaires du terrain agricole aussi bien que les exploitants agricoles lors de la concertation.
- Le suivi de la réalisation des aménagements en génie végétal demande une grande rigueur : il faut accompagner au plus prêt les agriculteurs exploitants pour qu'ils installent ce qui a été décidé.
- La période d'observation et évaluation du modèle demande également une grande rigueur.
- Enfin, on peut rencontrer des difficultés dans l'entretien des ouvrages : qui procède au désherbage des haies ? Quand ? Qui nettoie les fascines, cure les fossés …

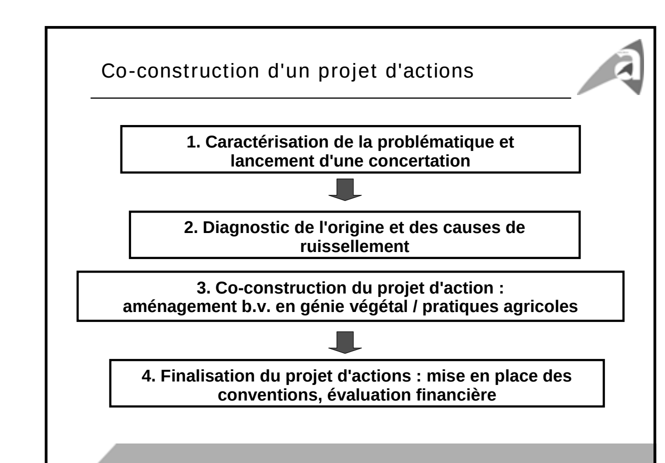
V. CONCLUSION

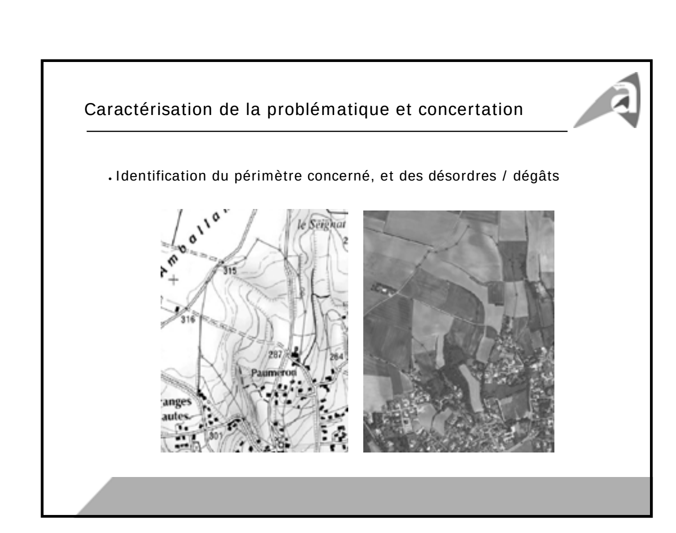
Grâce à une démarche de concertation entre la municipalité, la Chambre d'Agriculture, les propriétaires concernés, les agriculteurs exploitants, Vienn'agglo, la Direction Départementale des Territoires et le BE SOTREC, un projet respectueux de l'environnement répondant au traitement des eaux pluviales sur bassin versant a été réalisé.

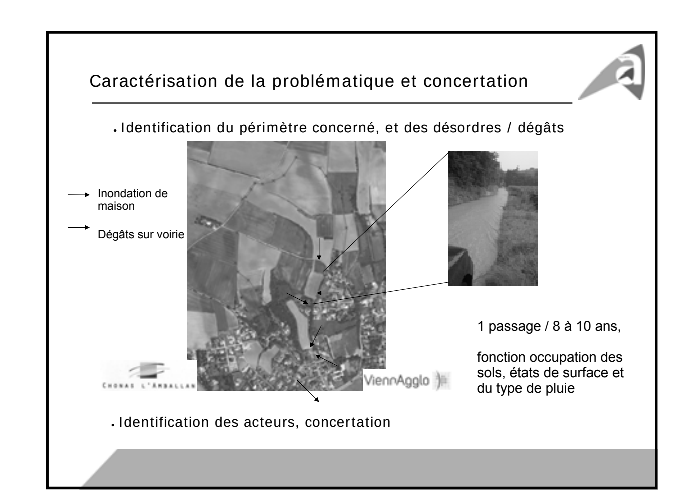
Il s'agit d'un projet à caractère de développement durable puisqu'il prend en ligne de compte les aspects concertation, environnement et économie.

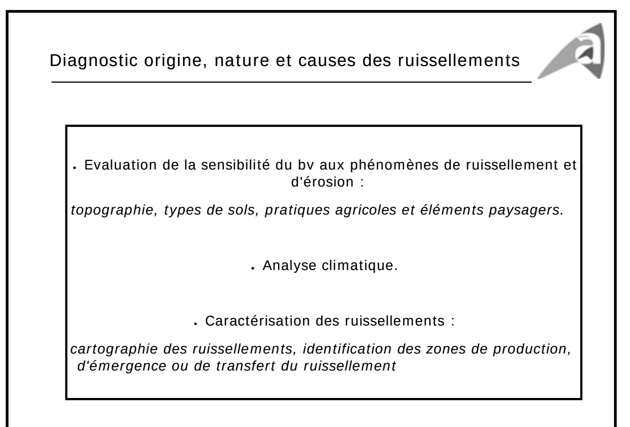
Ce projet a été pilote dans sa façon d'envisager le traitement de la problématique des ruissellements sur versant.

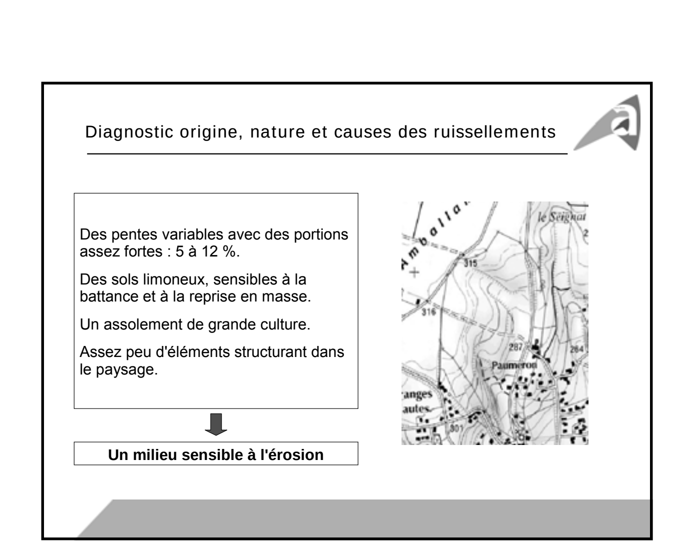
La démarche participative et le type d'aménagements proposés sont reproductibles sur d'autres territoires et présentent un intérêt d'économie de coût pour les collectivités concernées ainsi que l'adhésion des acteurs de terrain.

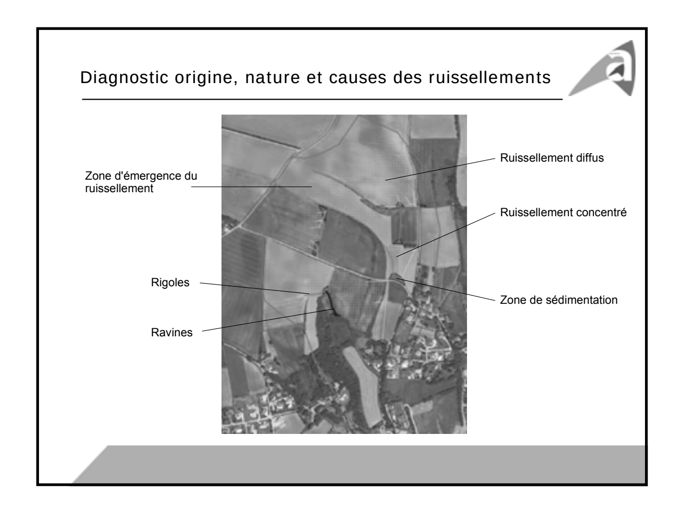

Co-construction d'un projet d'actions
1. Caractérisation de la problématique et lancement d'une concertation
2. Diagnostic de l'origine et des causes de ruissellement
3. Co-construction du projet d'action : aménagement b.v. en génie végétal / pratiques agricoles
4. Finalisation du projet d'actions : mise en place des conventions, évaluation financière


Caractérisation de la problématique et concertation
• Identification du périmètre concerné, et des désordres / dégâts
Paumeron


Caractérisation de la problématique et concertation
• Identification du périmètre concerné, et des désordres / dégâts
Inondation de maison
Dégâts sur voirie
1 passage / 8 à 10 ans,
fonction occupation des sols, états de surface et du type de pluie
ViennAgglo
• Identification des acteurs, concertation


Diagnostic origine, nature et causes des ruissellements
• Evaluation de la sensibilité du bv aux phénomènes de ruissellement et d'érosion :
topographie, types de sols, pratiques agricoles et éléments paysagers.
• Analyse climatique.
• Caractérisation des ruissellements :
cartographie des ruissellements, identification des zones de production, d'émergence ou de transfert du ruissellement


Diagnostic origine, nature et causes des ruissellements
Des pentes variables avec des portions assez fortes : 5 à 12 %.
Des sols limoneux, sensibles à la battance et à la reprise en masse.
Un assolement de grande culture.
Assez peu d'éléments structurant dans le paysage.
Un milieu sensible à l'érosion


Diagnostic origine, nature et causes des ruissellements
Zone d'émergence du ruissellement
Ruissellement diffus
Ruissellement concentré
Rigoles
Zone de sédimentation
Ravines

Co-construction du projet d'actions

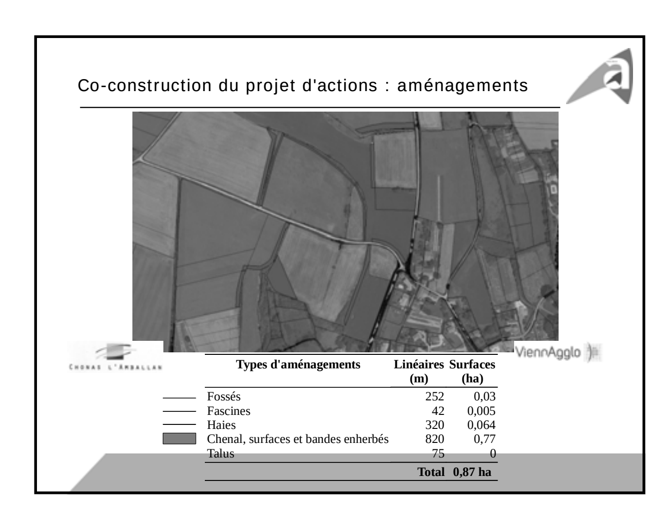
- Aménagement du parcellaire :

Connaissance du terrain des acteurs, apports techniques, faisabilité agricole et recherche d'efficacité suffisante.

- Pratiques agricoles :

Enquêtes : systèmes de culture et itinéraires techniques de travail du sol

Co-construction du projet d'actions : aménagements



Types d'aménagements	Linéaires (m)	Surfaces (ha)
Fossés	252	0,03
Fascines	42	0,005
Haies	320	0,064
Chenal, surfaces et bandes enherbés	820	0,77
Talus	75	0
	Total	**0,87 ha**

Co-construction du projet d'actions : évolution de pratiques

Propositions d'actions agronomiques dépendant des conditions de milieu et des systèmes de productions

- **Assolements concertés**
- **Limiter l'apparition d'états de surfaces battus**
- **Favoriser la préservation de la porosité des sols**
- **Effacer les empreintes de surface**

Finalisation du projet d'actions (aménagements de génie végétal)

- Définition des implantations à l'échelle parcellaire
- Rédaction des conventions de réalisation et d'entretien
- Evaluation financière du projet d'actions

Conclusion : quelle efficacité contre les fortes pluies ?

➡ Effets des dispositifs de génie végétal

- Diminution des volumes d'eau aux exutoires et des débits de pointe modérée (5 à 15%)
- Réduction des quantités de terre aux exutoires plus significatives (10 à 40%)

➡ Nécessité d'agir sur les pratiques agricoles

Conclusion : atouts et limites de la démarche

ATOUTS	LIMITES
Amélioration de la situation à la source	Efficacité difficile à évaluer Fonctionnement du dispositif progre
Acceptation du projet par les acteurs	Temps d'animation
Installation durable des aménagements	Accompagnement technique nécessa auprès de tous les acteurs
Economique	Implication régulière des acteurs

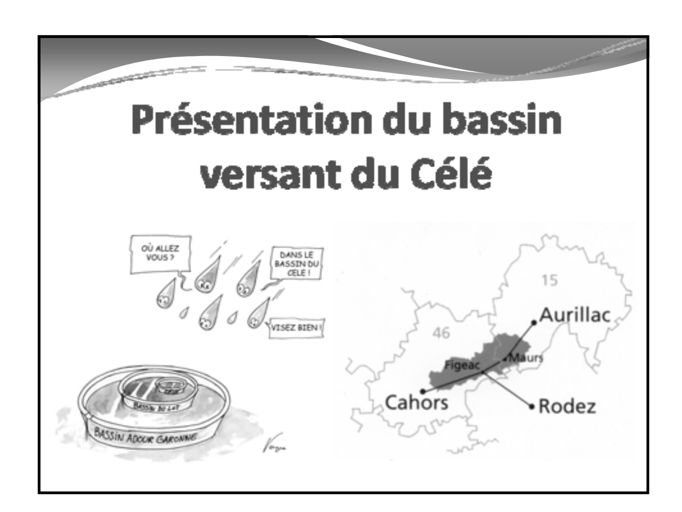


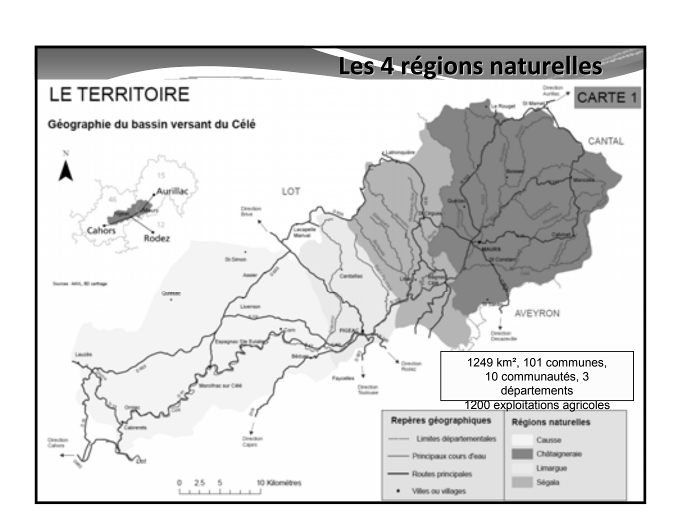
Programmes d'action agricoles en zone d'élevage : appui technique et financier aux gestionnaires

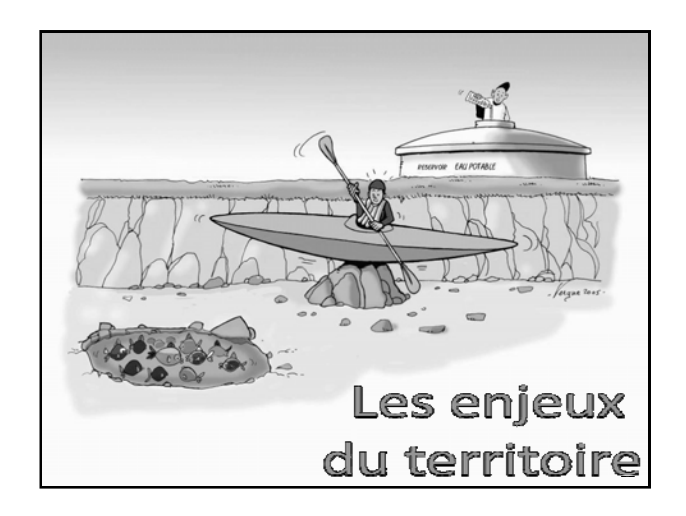
Nicolas TOURNIER

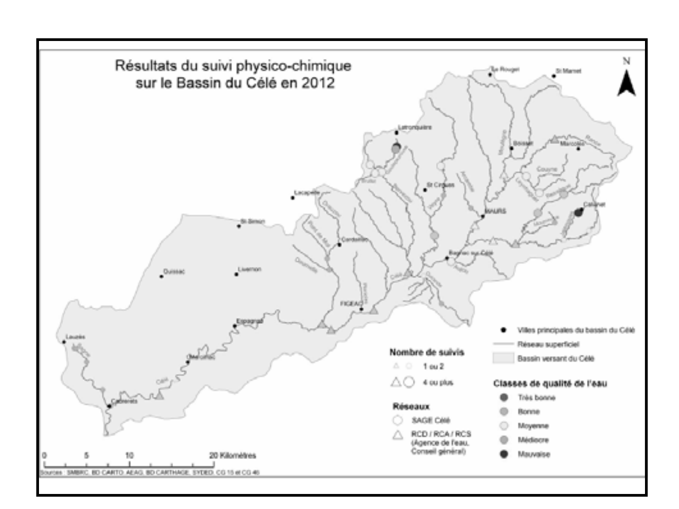
Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Celé (46)

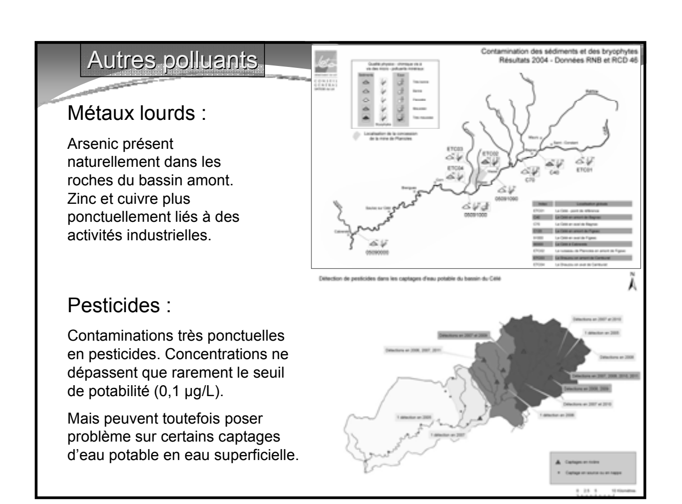

Le bassin du Célé : enjeux et actions agricoles
Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé
www.valleeducele.com

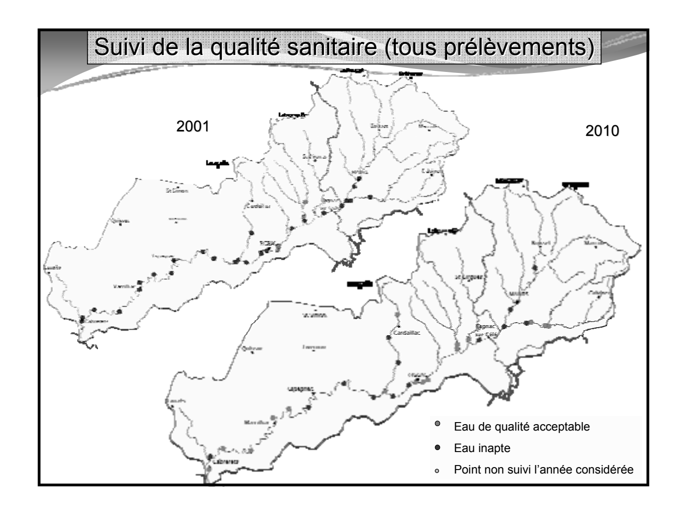

Présentation du bassin versant du Célé
OÙ ALLEZ VOUS ?
DANS LE BASSIN DU CELE !
VISEZ BIEN !
BASSIN DU LOT
BASSIN ADOUR GARONNE
15
46
Aurillac
Figeac
Maurs
Cahors
Rodez

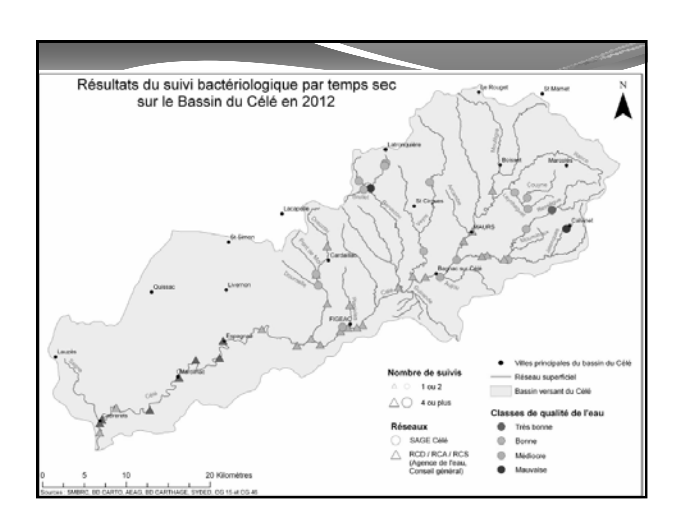

Les 4 régions naturelles
LE TERRITOIRE
Géographie du bassin versant du Célé
CARTE 1
LOT
CANTAL
AVEYRON
Aurillac
Cahors
Rodez
1249 km², 101 communes, 10 communautés, 3 départements
1200 exploitations agricoles
Repères géographiques
Limites départementales
Principaux cours d'eau
Routes principales
Villes ou villages
Régions naturelles
Causse
Châtaigneraie
Limargue
Ségala
0 2.5 5 10 Kilomètres

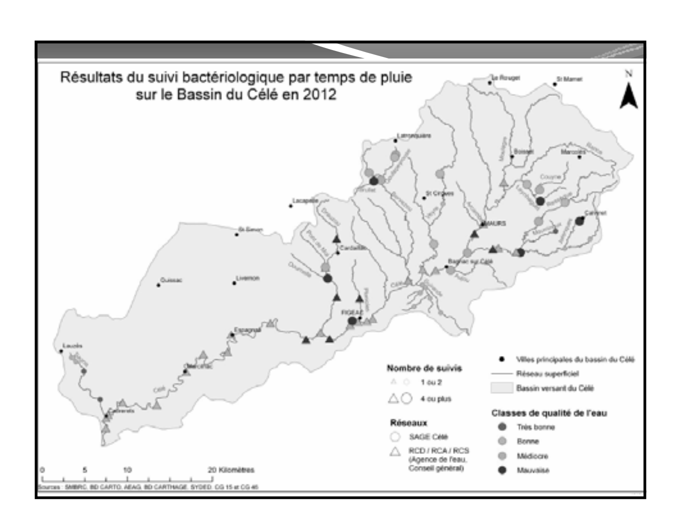

RESERVOIR EAU POTABLE
Les enjeux du territoire

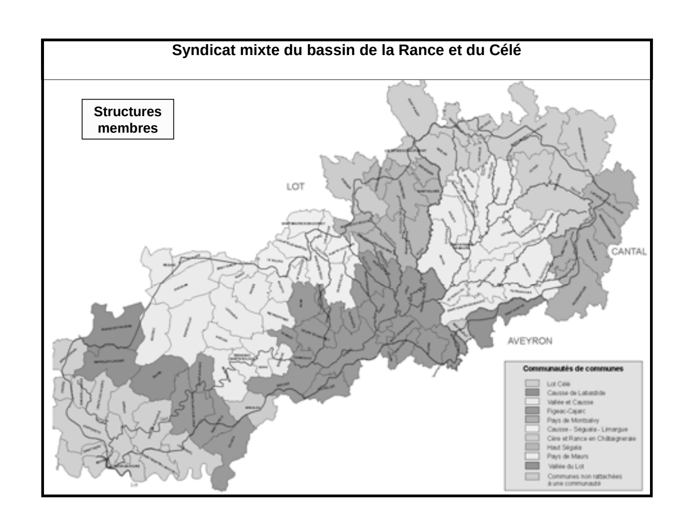

Résultats du suivi physico-chimique sur le Bassin du Célé en 2012
Nombre de suivis
1 ou 2
4 ou plus
Réseaux
SAGE Célé
RCD / RCA / RCS (Agence de l'eau, Conseil général)
Villes principales du bassin du Célé
Réseau superficiel
Bassin versant du Célé
Classes de qualité de l'eau
Très bonne
Bonne
Moyenne
Médiocre
Mauvaise
0 5 10 20 Kilomètres
FIGEAC


Autres polluants
Métaux lourds :
Arsenic présent naturellement dans les roches du bassin amont. Zinc et cuivre plus ponctuellement liés à des activités industrielles.
Pesticides :
Contaminations très ponctuelles en pesticides. Concentrations ne dépassent que rarement le seuil de potabilité (0,1 µg/L).
Mais peuvent toutefois poser problème sur certains captages d'eau potable en eau superficielle.
Contamination des sédiments et des bryophytes
Résultats 2004 - Données RNB et RCD 46

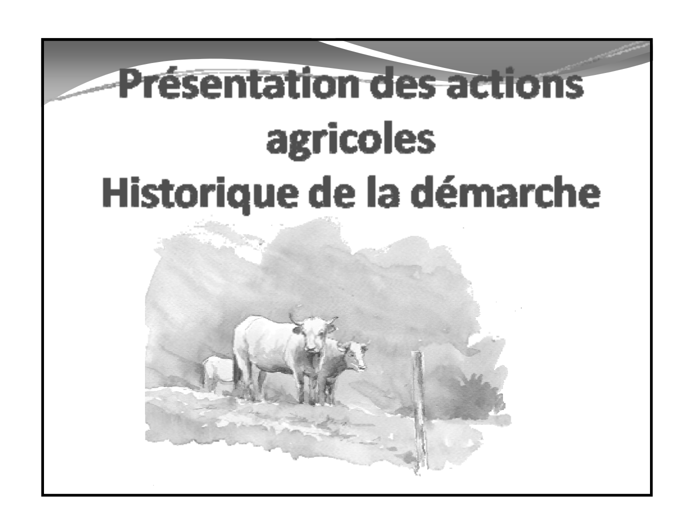

Suivi de la qualité sanitaire (tous prélèvements)
2001
2010
Eau de qualité acceptable
Eau inapte
Point non suivi l'année considérée


Résultats du suivi bactériologique par temps sec
sur le Bassin du Célé en 2012
N
St Mamet
Quissac
Livernon
Cardaillac
FIGEAC
Bagnac sur Célé
MAURS
Nombre de suivis
1 ou 2
4 ou plus
Réseaux
SAGE Célé
RCD / RCA / RCS
(Agence de l'eau,
Conseil général)
Villes principales du bassin du Célé
Réseau superficiel
Bassin versant du Célé
Classes de qualité de l'eau
Très bonne
Bonne
Médiocre
Mauvaise
0 5 10 20 Kilomètres
Sources : SMBRC, BD CARTO, AEAG, BD CARTHAGE, SYDED, CG 15 et CG 46


Résultats du suivi bactériologique par temps de pluie
sur le Bassin du Célé en 2012
N
St Mamet
Quissac
Livernon
Cardaillac
FIGEAC
MAURS
Nombre de suivis
1 ou 2
4 ou plus
Réseaux
SAGE Célé
RCD / RCA / RCS
(Agence de l'eau,
Conseil général)
Villes principales du bassin du Célé
Réseau superficiel
Bassin versant du Célé
Classes de qualité de l'eau
Très bonne
Bonne
Médiocre
Mauvaise
0 5 10 20 Kilomètres
Sources : SMBRC, BD CARTO, AEAG, BD CARTHAGE, SYDED, CG 15 et CG 46


Syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé
Structures membres
LOT
CANTAL
AVEYRON
Communautés de communes


Etudes, suivi qualité de l'eau
Appui aux collectivités dans le domaine de l'assainissement collectif et autonome
Actions dans le domaine agricole
Le Syndicat Mixte du bassin de la Rance et du Célé
Animation du SAGE Célé
Communication, sensibilisation
Maîtrise d'ouvrage de travaux


Présentation des actions agricoles
Historique de la démarche

Origine de la démarche

Etude « diagnostic des risques de pollution d'origine agricole en 2000 réalisés par les Chambres d'agriculture »

Croisement des enjeux définis sur le bassin

- **Baignade**
- **Production d'eau potable**
- **Préservation de la qualité des eaux et des milieux aquatiques**



… avec l'état actuel de la ressource et les risques de pollution liés aux pratiques agricoles

➡ ***Identification de pratiques agricoles :***
- *abreuvement direct au cours d'eau,*
- *stockage des effluents d'élevage inadapté,*
- *absence de traitement des effluents peu chargés…*

Mise en place d'opérations expérimentales

Lancement d'une phase expérimentale sur les systèmes d'abreuvement et les systèmes de traitement des effluents peu chargés en 2003-2004

-**16 exploitants volontaires**

- **Appui technique** des Chambres d'Agriculture et de l'Agence de l'Eau

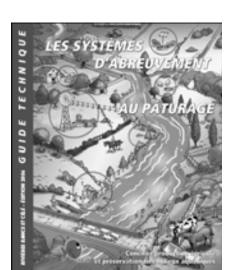
- **Investissements portés par les collectivités**

- **Systèmes d'abreuvement testés :** pompe de pâture, descente aménagée, abreuvoir gravitaire, système solaire

- Visites techniques d'exploitations



Edition d'un guide technique sur les points d'abreuvement à destination des exploitants agricoles du bassin du Célé :



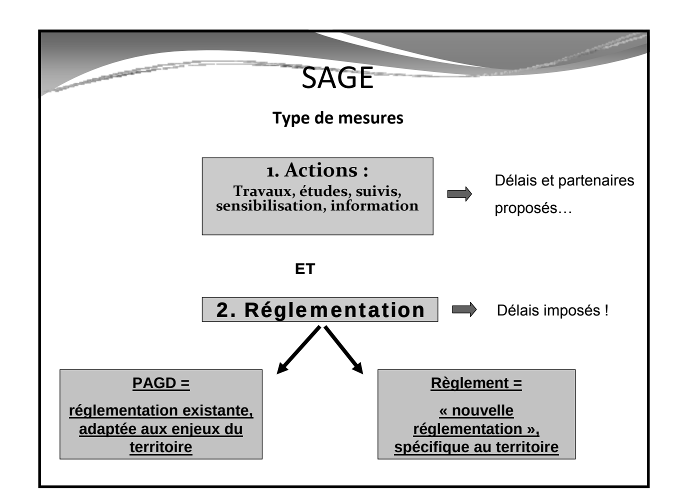
Guide diffusé à tous les exploitants agricoles riverains des principaux cours d'eau du bassin

Document téléchargeable sur :
www.valleeducele.com



Aujourd'hui, des démarches territorialisées

- **L'accompagnement de la mise en oeuvre du SAGE**
- **Le PAT Célé**
- **La mise en place de programmes spécifiques en amont de captages AEP en eau superficielle :** PAT Ressègue, remontée de points d'abreuvement



Contenu du Règlement



- **3 règles proposées (opposables aux tiers):**

  1) **Interdire la divagation des animaux d'élevage dans les cours d'eau**

  2) **Rendre obligatoire l'implantation d'un couvert environnemental en bord de rivière (bande boisée ou enherbée)**



  3) **Interdire le stockage matériaux artificiels mobilisables par les crues à moins de 35 m des berges de rivière**

Contenu du PAGD

- **27 dispositions (opposables aux collectivités et à l'administration)**
  - Gouvernance/Organisation = 4 dispositions



  - Volet Qualitatif = 11 dispositions
    Inventaire des accès directs, étude globale d'évaluation de l'impact des accès directs des animaux au cours d'eau, étude groupée de mise en place des plans d'épandage…

Contenu du PAGD

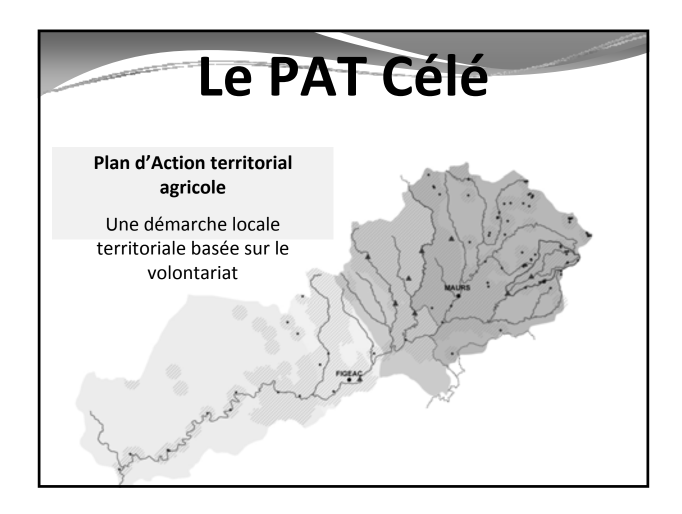


- **27 dispositions (opposables aux collectivités et à l'administration)**
  - Milieux naturels = 6 dispositions
    Maintien des cellules « rivière » et « zones humides », …
  - Volet Quantitatif = 4 dispositions Application du Plan de Gestion des Étiages, Encadrement des nouveaux prélèvements, ….
  - Usages = 2 dispositions
    Protéger les ressources pour l'eau potable, concilier et sécuriser les usages (baignade, …)

Le PAT Célé

Plan d'Action territorial agricole

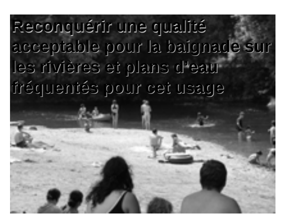
Une démarche locale territoriale basée sur le volontariat



Les enjeux du Plan d'Action Territorial Célé

- Les enjeux du PAT





- **Les moyens mis en œuvre pour y répondre**
  - Un partenariat technique étendu (coopératives agricoles, CUMA, associations d'agriculteurs, …)
  - Des financement spécifiques
  - Des actions diversifiées

Les actions financées

- Des investissements individuels :

✓ Gestion des effluents d'élevage : 50 à 60 % d'aide (Agence de l'eau, Conseil Régional)

✓ Systèmes d'abreuvement aménagés : 40 à 75 % d'aide (Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseil général)


Fumière couverte


Fosse de stockage des effluents liquides

Filtre à roseaux pour traiter les effluents peu chargés


Pompes de pâture

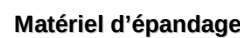

Abreuvoir alimenté par gravité

Action basée sur le <u>volontariat</u> mais qui implique des <u>engagements</u> :

- Implanter ou maintenir une **bande enherbée sur les parcelles riveraines d'un cours d'eau ou clôturer les berges**
- Mettre en place ou poursuivre des **pratiques de fertilisation raisonnée sur l'ensemble de l'exploitation**
- Respecter la conditionnalité PAC

Les actions mises en place

- Des investissements collectifs :
  - ✓ Plantation de haies portée par Associations/Coopératives
  - ✓ Matériel éligible en CUMA (épandage, retourneur d'andain)



Matériel d'épandage


Plantation de haies

L'animation



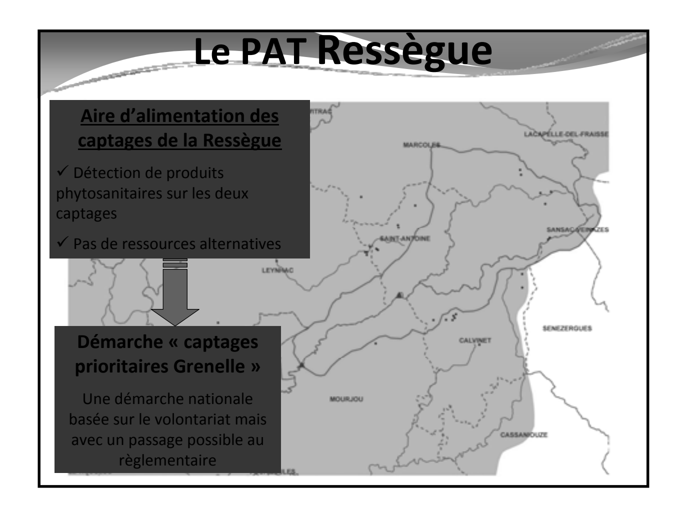
Animation - coordination : 1 plein temps
- Réunions d'information des agriculteurs,
- réunions d'information, formations
- Coordination des partenaires (comité technique, comité de pilotage …)

Communication – sensibilisation
- Des lettres d'information régulières ,
- Une exposition,
- Des articles dans la presse agricole

La mise en place de programmes spécifiques en amont de captages AEP en eau superficielle : le PAT Ressègue




Le PAT Ressègue



Aire d'alimentation des captages de la Ressègue

- ✓ Détection de produits phytosanitaires sur les deux captages
- ✓ Pas de ressources alternatives

Démarche « captages prioritaires Grenelle »

Une démarche nationale basée sur le volontariat mais avec un passage possible au règlementaire

Méthodologie

Un pilotage local commun

- ✓ 2 captages sur le même cours d'eau ➔ comité de pilotage commun pour les deux captages et délégation de maîtrise d'ouvrage au SMBRC
- ✓ De nombreux acteurs impliqués dans la démarche : DRAAF, DDT, ARS, Agence de l'Eau,



Un diagnostic initial partagé

- ✓ Prise en compte des usages agricoles et non agricoles
- ✓ Réalisé en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Cantal et avec la participation des agriculteurs

Les principales conclusions du diagnostic

- **Les pratiques agricoles**
  - ✓ Traitements en bord de cours d'eau
  - ✓ Rinçage des pulvérisateurs
  - ✓ Maïs désherbé de façon systématique
  - ✓ Autres pollutions : problématiques des accès directs des animaux et du stockage des effluents
- **Les pratiques non agricoles**
  - ✓ Un seul bourg est situé sur l'Aire d'Alimentation
  - ✓ Traitements chimiques sous des glissières et piles de ponts en bord de la Ressègue
  - ✓ Autres pollutions : pas de stations d'épuration, 25 habitations à réhabiliter



Le panels des actions prévues

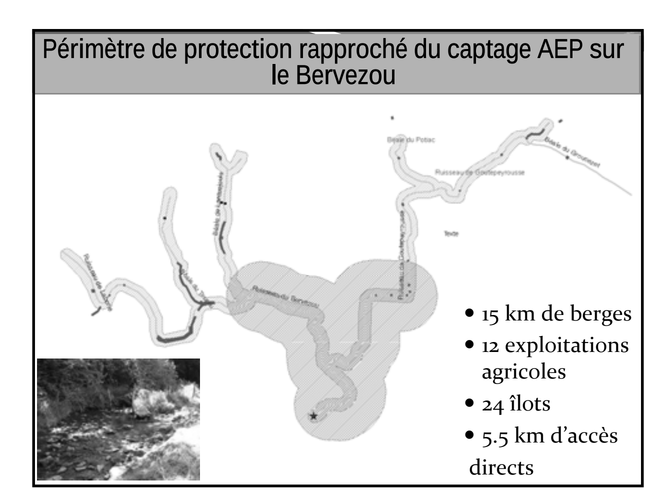
	Agricole	Non Agricole
Animation	· Démonstrations et journées techniques collectives · Conseil individuel pour le raisonnement des traitements · Travail avec les distributeurs	· Test de solutions alternatives · Journées techniques pour les élus et agents techniques · Programme scolaire · Charte des jardineries
MAEt	· Suppression des traitements · Conversion ou maintien de l'AB · Conversion de surfaces en herbe · Reconstitution et entretien de ripisylves · Réduction ou suppression de la fertilisation sur les surfaces en herbe (ZH)	
Investissements	· Matériel d'entretien des berges · Matériel de désherbage alternatif · Équipement des pulvérisateurs existants et des sites d'exploitation · Aménagements (haies, zones tampon)	· Diagnostic des pratiques / Plans de désherbage / Charte · Matériel de désherbage alternatif · Mise en conformité des

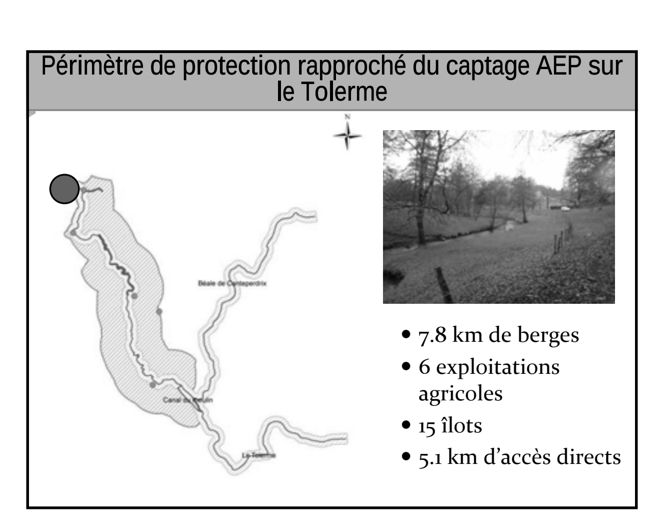
Les périmètres de protection des captages AEP : opérations groupées de remontée de points d'abreuvement



Le principe

- Travaux portés par les SIAEP (36 communes alimentées / 2 prises d'eau)
- Assistance technique du syndicat de rivière
- Mise en place de points d'abreuvement en amont des captages AEP
- Projets élaborés avec les exploitants agricoles
- Etudes réalisés en 2011-2012 ; travaux en 2013





Les travaux

- Implantation de clôtures sur les linéaires dépourvus ou lorsque les clôtures sont en mauvais état ;
- Aménagement de points d'abreuvement si possible à 20 m du cours d'eau (préconisation de l'hydrogéologue) ;
- Aménagement de passages busés ou passerelles sur les passages à gué existants et fréquentés en continu par les troupeaux en période de pâturage.

Bilan sur l'opération groupée points d'abreuvement

- **Nombre de points d'abreuvement aménagés** : 60 sites
- **Nombre de passage sur cours d'eau** : 9 sites
- **Linéaire de clôtures mis en place :** 10.6 km
- **Montant global des travaux :** 310 000 € HT





Bilan des actions agricoles



Des actions qui ont abouties…

84 exploitations agricoles (7 %) ; **2** collectivités

285 systèmes d'abreuvement installés – 14 % (2000 accès directs / 840 exploitations concernées)

Plus de **1700 UGB** qui n'ont plus accès au cours d'eau

Des démarches territorialisées en fonction des enjeux

Un partenariat élargi : services de l'Etat, partenaires financiers, Chambres d'agriculture, collectivités, CUMA, association d'agriculteurs, agriculteurs, …

Un retour d'expériences sur le territoire (sites de démonstration, …)

Une animation technique appuyée

Bilan des programmes en cours

Des financements importants
(Agence de l'Eau, Conseils régionaux, Conseils généraux) entre 40 et 75 %







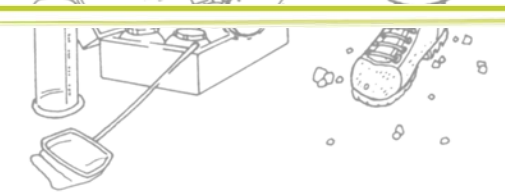
Certaines thématiques intéressent moins les agriculteurs

Une adhésion qui pourrait être plus importante

Démarches qui peuvent être longues



Du syndicat à l'exploitation agricole, une collaboration pour la lutte contre la pollution diffuse



Justine LAGREVOL

SIMA Coise et une « exploitation laitière du bassin versant de la Coise » (42)

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DIFFUSES SUR LE BASSIN VERSANT DE LA COISE :

MISE EN PLACE DE 2 OUTILS AU GAEC DU MANIPAN



MARC THIZY –
JUSTINE LAGREVOL

Journée ARRA – Eau et Agriculture
5 Novembre 2013

Le Bassin Versant de la Coise

Rhône

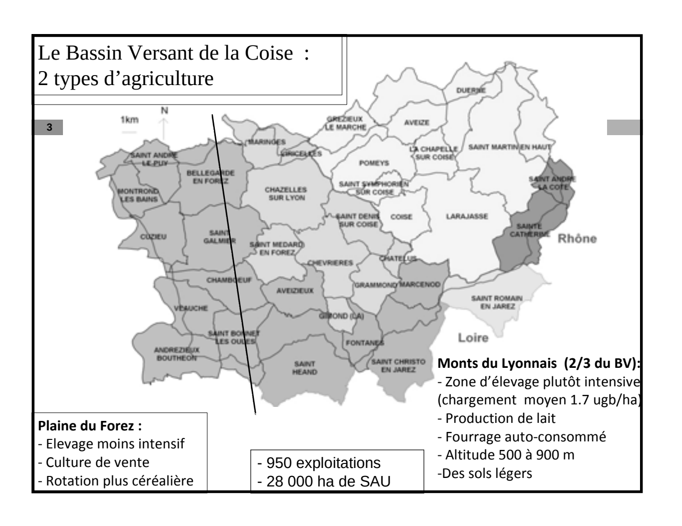
Loire

340 km²

2 départements : Loire et Rhône

35 communes

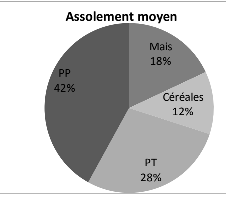
50 000 habitants



Le Bassin Versant de la Coise

4

- Une agriculture spécialisée et relativement intensive
  - Chargement élevé sur une grande partie du BV : 1.7 ugb/ha et jusqu'à 2.3
  - → Engrais de ferme en quantité importante
  - → Recherche de l'autonomie en fourrage



- Exploitation type « Monts du Lyonnais »
  - 30 ha de SAU / UTH
  - Production unique : 225 000 l lait /UTH
  - 30 VL
  - → Spécialisation accrue, augmentation de la taille des troupeaux, et des références laitières

- Zone de montagne, avec des pentes importantes et des sols légers (sablo-limoneux), avec une faible capacité de rétention des éléments et des phénomènes d'érosion importants

Présentation de notre BV – Des enjeux

5

- Une qualité de l'eau dégradée
  - Nitrate : concentrations entre 30 et 50 mg/l (> 50 mg/l en hiver)
  - Pesticides : pression herbicides céréales, maïs, débroussaillant, totaux

- Reconquête de la qualité de l'eau : un enjeux majeur du 2ème contrat de rivière (2009-2014)
  - Recrutement d'une animatrice : ZNA, agriculture, suivi de la qualité de l'eau
  - Programme MAE T : mesures de réduction de la fertilisation, et de réduction des herbicides (2008-2013)

  - Travail sur l'introduction de techniques alternatives par la mise à disposition de bineuses (2009)

Présentation de notre BV – MAE T phyto

6

- Quantité d'herbicides basée sur un indicateur : Indice de Fréquence de Traitement (IFT)
  - 1 produit à dose pleine = 1 IFT
  - 1 produit à ½ dose =0.5 IFT
- → On fait la moyenne sur l'ensemble des terres labourables de l'exploitation

- Diminution progressive de 40 % par rapport à un IFT de référence

	Réduction de l'IFT sur les parcelles engagées
Année 1	Pas d'obligation
Année 2	- 20% = **0.73**
Année 3	Moyenne années 2 et 3 = **0.68**
Année 4	Moyenne années 2,3 et 4 = **0.64**
Année 5	**0.55**

L'agriculteur s'engage à :

- Faire un diagnostic d'exploitation
- Faire une formation
- Faire un bilan annuel
- Respecter les valeurs seuils des IFT

→ 87 € /ha/an

Présentation de notre BV – Mise à disposition de matériel de désherbage mécanique

7

- Recherche de matériel spécifique adapté au binage dans la pente
- Travail avec quelques agriculteurs (MAE T) et l'ARDAB (sur le choix du matériel et l'utilisation dans les fermes)
- Appui des financeurs : Agence de l'eau, Région Rhône Alpes et FEADER →80% de financement

Présentation de notre BV – Mise à disposition de matériel de désherbage mécanique

8

- Déplacement tech'n bio → Choix du matériel, Achat par le SIMA Coise et mise à disposition auprès de 3 CUMA par le biais d'une convention

→ Plusieurs démonstrations par an

→ Chaque année des parcelles suivies avec différents itinéraires

→ Visite de parcelles

→ Une centaine d'ha de biner

Le GAEC du Manipan -

9

- Présentez nous votre exploitation
- Vos motivations pour s'engager en MAE T de réduction de l'utilisation des herbicides ?
- Quelles évolutions ?

L’évolution du désherbage sur l’exploitation

10

- Avant de s’engager en MAE :

→ Céréales : désherbage de printemps à dose pleine + Un essai de herse étrille
IFT = 0.76

→ Maïs : 2 stratégies
- Désherbage au semis + rattrapage
- Désherbage en post-levée uniquement

IFT = 1.39

L’évolution du désherbage sur l’exploitation

11

- Les 2 premières années :

→ Céréales : Pas vraiment de changement de stratégie voire …

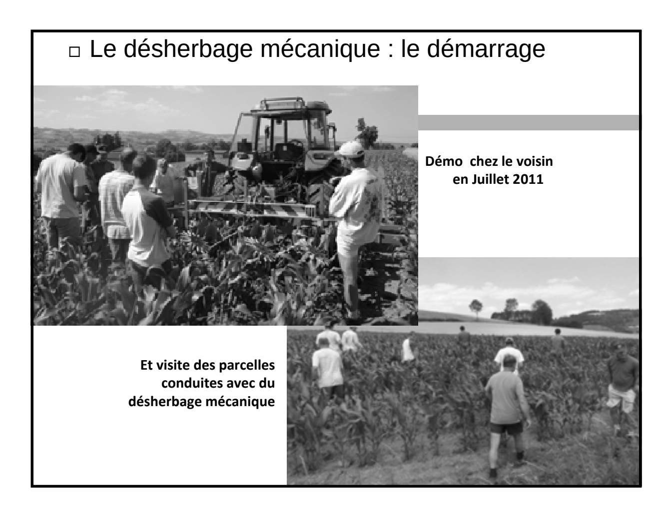
→ Maïs : Passage en tout post-levée à dose réduite

IFT du maïs

IFT des céréales (Orge, blé, triticale)

→ Ensuite : Introduction du désherbage mécanique

Le désherbage mécanique : le démarrage



Démo chez le voisin en Juillet 2011

Et visite des parcelles conduites avec du désherbage mécanique

Le désherbage mécanique : utilisation de la herse étrille

En 2012 :
- Binage sur 16 ha
- Conduite de 5 ha de maïs sans phyto
- Visite des parcelles au GAEC
- Installation d'un panneau

- Et les rendements ?
- Quelles marges de manœuvre reste t il ?
- En 2013 : quel bilan de vos 5 années d'engagement MAE ?

Le bilan de ces 2 démarches

- Points Positifs
  - Changements de pratiques réels et durables
  - Formation des agriculteurs
  - Faire de l'agronomie
- Points Faibles
  - Trop peu incitatif
  - Fortement dépendant de l'envie de l'agriculteur (désherbage mécanique)
  - Ne permet pas de travailler sur le changement de système

- Un vrai investissement